



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

20^e séance plénière

Vendredi 1^{er} octobre 1999, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Allocution de M. Emomali Rakhmonov, Président de la République du Tadjikistan

Le Président (*parle en anglais*) : Ce matin, l'Assemblée va tout d'abord entendre une allocution du Président de la République du Tadjikistan.

M. Emomali Rakhmonov, Président de la République du Tadjikistan, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Emomali Rakhmonov, Président de la République du Tadjikistan, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Rakhmonov (*parle en russe*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la fonction élevée de Président de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que grâce à votre sagesse et à votre expérience, vous saurez guider avec succès les travaux de cette instance majeure.

Au cours des 100 dernières années, l'humanité a avancé à grand pas pour promouvoir le progrès général. Elle a, avec une force jusqu'à présent inégalée, démontré le génie et le potentiel de création de l'esprit humain. Cepen-

dant, ce siècle a malheureusement mis en lumière les faiblesses inhérentes à la nature humaine qui sont à l'origine de terribles bouleversements sociaux et politiques, de l'exacerbation des problèmes mondiaux et de l'apparition de nouveaux problèmes.

L'un des acquis les plus importants du XX^e siècle est la création de l'Organisation des Nations Unies, en même temps que de son cadre juridique et de mécanismes lui permettant d'organiser l'action collective des États pour contrer les menaces du moment ou les menaces futures.

Le Tadjikistan est favorable au renforcement de l'ONU et de son Conseil de sécurité, en tant qu'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Au seuil du XXI^e siècle, il est extrêmement utile et opportun de repenser en termes philosophiques les leçons tirées du passé afin de définir les principaux paramètres d'un ordre mondial futur et d'élaborer un plan d'action pour les mettre en oeuvre.

Bon nombre d'idées précieuses et enrichissantes se font jour dans des initiatives telles que l'organisation en l'an 2000, à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, du Sommet du millénaire; la proposition de Russie de définir la notion de paix au XXI^e siècle; l'idée de dialogue entre les civilisations proposée par l'Iran et les projets d'un certain nombre d'États concernant une culture de la paix et d'autres initiatives.

Le Tadjikistan, pour sa part, entend continuer à contribuer dans la mesure de ses moyens à cet effort intellectuel qui vise à encourager tous les États à mettre leurs efforts en commun et à se concentrer sur les grands domaines de la coopération internationale.

Après avoir conquis son indépendance, il y a huit ans, le peuple du Tadjikistan a opté pour la démocratie. Bien que notre marche vers la réforme du système politique et les transformations du marché dans les domaines social et politique ait été durement mise à l'épreuve, nous n'en avons pas moins réussi contre toute attente à rester à la hauteur de la tâche. Aujourd'hui, nous pouvons dire avec fermeté que nous ne quitterons pas la voie que nous nous sommes choisie au Tadjikistan, celle de l'édification d'une société démocratique, respectueuse du droit et laïque.

J'en veux pour preuve toute récente les résultats de notre référendum populaire sur les amendements à la Constitution de la République du Tadjikistan, tenu le 26 septembre dernier, résultats qui ont montré la popularité croissante dont jouit le Gouvernement dans ses efforts pour établir une paix durable et la concorde dans notre pays et sur cette base, pour encore renforcer la société civile et former des institutions démocratiques stables.

De nombreux États ont attendu des centaines d'années avant d'atteindre le niveau de démocratie actuel. Le Tadjikistan, comme les autres démocraties nouvelles ou rétablies, devra couvrir cette distance dans un laps de temps plus court tout en s'attaquant progressivement à des tâches ardues et complexes dans les domaines civil, politique, économique, social et culturel. Cela exigera naturellement, en temps opportun, un appui adapté et coordonné de l'Organisation des Nations Unies, sur lequel nous comptons.

Je note avec une vive satisfaction que la période de transition prévue par l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan a atteint sa phase finale. Ainsi la voie est maintenant ouverte à un nouveau renforcement des fondements du développement démocratique pacifique.

Dans ce contexte particulièrement crucial, nous attendons avec intérêt les élections présidentielles et parlementaires qui auront lieu ces prochains mois au Tadjikistan et dont nous espérons le succès grâce à l'aide nécessaire de l'ONU et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Maintenant plus que jamais, le processus de paix au Tadjikistan a besoin d'être activement soutenu par la com-

munauté internationale, particulièrement sur les plans matériel et financier. Nous espérons que l'on remédiera rapidement à la situation où l'on a vu les États donateurs ne verser qu'un faible pourcentage des fonds promis suite à l'appel à l'aide humanitaire lancé cette année au Tadjikistan par le Secrétaire général de l'ONU. Nous voudrions également exprimer l'espoir qu'à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, comme les années passées, le projet de résolution sur l'octroi d'une aide internationale aux programmes d'après-conflit au Tadjikistan bénéficiera de tout l'appui nécessaire.

Malgré des conditions très difficiles, le Gouvernement tadjike applique sans relâche un programme de réformes économiques afin de créer une économie de marché viable. Pas à pas, nous mettons en place un cadre juridique permettant de créer l'environnement propice à la création de petites et moyennes entreprises, aux investissements étrangers et à la promotion des institutions du marché, y compris dans les domaines de la finance et de la banque.

Les efforts de notre gouvernement reçoivent l'appui du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et d'autres institutions et organismes économiques et financiers internationaux, influents et de large autorité. Dans cette nouvelle phase de développement résultant de la transformation de nos systèmes économiques et politiques, nous comptons au Tadjikistan sur la communauté internationale pour nous fournir tout l'appui et l'aide possibles.

Il est profondément regrettable que la valeur attachée à la vie humaine, aux tragédies, dépende du lieu — l'Europe ou le reste du monde. Si un foyer de tension éclate en Europe, il est rapidement circonscrit et éteint. Et cela est merveilleux. Mais cela nous est particulièrement difficile à supporter étant donné le nombre de conflits à grande échelle qui ensanglantent l'Asie depuis des décennies. Et le conflit en Afghanistan n'est-il pas véritablement un problème européen — l'Afghanistan dont les drogues sont en train de ruiner la vie de centaines de milliers de malheureux, même en Europe? L'Afghanistan n'est pas seulement la douleur et la tragédie de l'Asie, elle est aussi celle de l'Europe.

Nous sommes extrêmement troublés par le conflit interne qui se poursuit en Afghanistan. La communauté internationale doit prendre toutes les mesures adéquates pour rétablir la paix dans ce pays, le plus tôt possible. Il est impensable que cette guerre civile qui dure depuis 20 ans et qui a déjà infligé des pertes si irréparables au peuple afghan, longtemps éprouvé, doive se transformer en une nouvelle Guerre de Cent ans et se poursuivre au cours du troisième millénaire.

Nous sommes profondément convaincus que le seul moyen de mettre un terme au bain de sang prolongé qui afflige l'Afghanistan, passe par un règlement politique du conflit, dont la pièce maîtresse doit être la formation d'un gouvernement à large base qui reflétera et protégera les intérêts de tous les groupes politiques, ethniques et religieux, ainsi que des différentes couches de la société afghane.

Nous sommes convaincus que l'aspect principal de tout règlement du conflit en Afghanistan devra aller dans le sens du renforcement du rôle de premier plan de l'ONU, médiateur clef entre les différentes parties pour rétablir la paix et parvenir à la réconciliation nationale. Les efforts des autres organisations internationales et des autres États devront compléter et renforcer le travail de l'ONU; ils ne doivent pas être entrepris isolément, moins encore aller à son encontre.

Dans l'optique du renforcement du rôle principal joué par l'ONU dans la coordination des efforts internationaux en faveur de l'Afghanistan, le groupe des pays amis et voisins «six plus deux» doit redoubler d'efforts. Nous pensons que le Conseil de sécurité devrait une fois de plus réexaminer sérieusement la situation en Afghanistan et autour de ce pays et qu'il devrait prendre des mesures, y compris l'imposition de sanctions contre ceux qui violent ses résolutions ainsi que celles de l'Assemblée générale.

Sombrant dans les flammes du conflit, l'Afghanistan est la cause principale des menaces de déstabilisation du Tadjikistan, de toute l'Asie centrale et bien au-delà de cette région. Parmi les pays membres de la Communauté d'États indépendants, une coopération bilatérale et multilatérale a été amorcée pour contrer l'influence dans la région de l'idéologie militante des Taliban, et combattre la prolifération des armes, la criminalité, le terrorisme ainsi que les diverses formes d'extrémisme.

Je voudrais particulièrement mettre l'accent sur la gravité du problème de la drogue. La guerre qui se prolonge en Afghanistan a précisément transformé le pays en l'un des principaux centres du trafic de drogues. Le mouvement Taliban a choisi une voie extrêmement dangereuse, en transformant le territoire sous son contrôle en une gigantesque usine de production et de distribution, ainsi qu'en un entrepôt de drogues. De même, malgré les appels lancés par la communauté internationale, cette usine de mort continue à accroître sa production.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler à l'Assemblée la proposition que j'avais faite lors de la session extraordi-

naire, en juin dernier, de créer autour de l'Afghanistan un «cordon sanitaire» qui permettrait de déployer une force de couverture le long des routes empruntées par les trafiquants de drogues au sortir de ce pays. Cette idée a été conçue parce que vu la situation sociale et économique que traverse actuellement le Tadjikistan, il lui est difficile de surveiller ses 1 500 kilomètres de frontière avec l'Afghanistan. On note actuellement une tendance des trafiquants à utiliser le Tadjikistan non seulement comme une voie de transit pour la drogue, mais aussi comme un centre de traitement, et même dans le but d'agrandir leur marché auprès des consommateurs tadjiks; tout cela fait partie des plans mis en oeuvre par les groupes criminels internationaux pour déstabiliser notre pays. Cependant, le gros des drogues qui sont acheminées dans notre pays sont tout de même transbordées à destination d'autres pays, les pays européens surtout, via la Russie et la route transcaucasienne. Dans ce sens, la frontière tadjiko-afghane est la première ligne de défense de beaucoup d'autres États, et les efforts conjoints des gardes frontières russes et tadjiks pour colmater les brèches servent les intérêts d'une partie substantielle de la communauté internationale.

Nous constatons avec satisfaction que notre appel n'a pas été ignoré et qu'on a noté qu'au cours de l'année une coopération accrue entre les institutions pertinentes de l'ONU et le Tadjikistan, en particulier avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), dont les dirigeants prêtent un appui de plus en plus actif aux mesures prises par le Gouvernement tadjik pour combattre le trafic de drogues.

Aux termes des accords signés entre le Gouvernement tadjik et le PNUCID, des activités particulières sont prévues pour renforcer les moyens de lutte contre le trafic de drogues dont disposent les services chargés de faire respecter la loi et l'armée, particulièrement les agents qui patrouillent dans les zones voisines de la frontière tadjiko-afghane. Un organisme gouvernemental chargé de la répression du trafic de drogues a été créée et placée directement sous l'autorité du Président de la République. La coopération entre le Tadjikistan et le PNUCID est un brillant exemple de la manière dont on peut combiner des efforts pour combattre côte à côte l'un des fléaux les plus effroyables de l'humanité. Nous sommes disposés à coopérer avec tous les États, organisations et institutions internationales intéressés.

Le monde a récemment été témoin d'actes effrontés de la part de terroristes internationaux qui, de plus en plus, opèrent au nom d'un extrémisme politique ou d'un fanatisme religieux. Le Tadjikistan estime, comme d'autres, que la lutte contre le terrorisme est un des problèmes les plus

pressants auxquels l'humanité doit faire face aujourd'hui. Il suffit de voir ce qui se passe en Afghanistan pour comprendre que les narcodollars contribuent à créer un environnement propice au terrorisme. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et estimons qu'il est nécessaire de coordonner l'action de la communauté mondiale pour éradiquer ce fléau aux niveaux mondial, régional et national. Nous pensons qu'il serait utile de convoquer, sous les auspices des Nations Unies, une conférence de l'an 2000 pour décider d'une action conjointe et organisée de la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme; cette question sera examinée à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Le Tadjikistan a constamment appuyé les efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies en matière de protection de l'environnement. Nous sommes reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies d'accorder une attention croissante aux problèmes écologiques graves auxquels notre pays et d'autres États d'Asie centrale sont confrontés. Nous espérons que l'approche de l'an 2000, que l'ONU a proclamé Année internationale de la montagne, permettra de mobiliser le potentiel de la communauté internationale afin de préserver la biodiversité et les systèmes écologiques naturels des montagnes. Cela revêt une importance particulière pour le Tadjikistan, pays très montagneux.

Nous constatons avec satisfaction que les dirigeants du Secrétariat, notamment le Secrétaire général adjoint Sergio Vieira de Mello, manifestent un intérêt de plus en plus grand pour la coopération avec notre pays afin d'écarter la menace d'une grande catastrophe naturelle dans la région de l'Asie centrale liée au problème du lac Sarez.

Dans ce contexte, nous pensons qu'il est temps d'attirer l'attention du monde sur la question de l'eau salubre sous tous ses aspects. Le Tadjikistan a donc proposé que l'an 2003 soit proclamé Année internationale de l'eau. Nous avons été poussés à prendre cette initiative face à la détérioration d'une situation dans laquelle des millions de gens n'ont pas accès à l'eau salubre. Il est bien connu qu'à cause de l'eau polluée, la moitié de la population mondiale vit dans des conditions insalubres; plus de 5 millions de personnes meurent chaque année, et plus de 3 milliards tombent malades. Avec la croissance démographique, la probabilité de «guerres de l'eau» entre États pour des sources d'eau douce devient de plus en plus forte. Les questions relatives à l'eau et les autres problèmes de l'ère nouvelle sont donc directement liés aux problèmes de sécurité dans le contexte de l'interdépendance.

Outre ses aspects humanitaires, le problème de l'eau a d'autres dimensions, notamment d'ordre économique et écologique. L'eau est notre patrimoine commun, et il faut veiller à ce que tous les États assument leur part de responsabilité pour la préserver dans l'intérêt des générations futures. Une coopération mondiale constructive pourrait devenir une dimension politique valable du XXIe siècle et pourrait garantir qu'aucun aspect militaire ne vienne s'y greffer.

Nous espérons que la communauté internationale répondra favorablement à notre initiative sur le règlement des problèmes liés à l'eau, qui sont d'une importance cruciale non seulement pour le Tadjikistan, pays riche en ressources en eau, mais également pour la majorité des autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Il est essentiel de réparer les liens brisés et de créer un nouveau modèle de relations, notamment dans le domaine du transport et des communications. La façon dont cette tâche cruciale sera menée à bien déterminera dans une large mesure l'évolution, au prochain millénaire, de tous les États d'Asie centrale qui, comme le Tadjikistan, n'ont pas d'accès à la mer.

Mon peuple a puisé de nouvelles forces dans la paix et la stabilité. La construction d'une ligne de chemin de fer, d'entreprises industrielles et d'une infrastructure sociale est actuellement en cours le long de l'ancienne et historique route de la soie, qui traverse tout le territoire du Tadjikistan. Cette année, nous mettons la dernière main à la construction d'une route transfrontière qui nous donnera accès à la mer. C'est là notre contribution au rétablissement d'une communication directe entre les hommes et les peuples le long d'une ancienne route qui, au Moyen Âge, reliait l'Est à l'Ouest et qui a permis le dialogue entre les civilisations.

Nous escomptons que dans un proche avenir, les marchandises emprunteront cette route dans les deux sens. Cela améliorera inmanquablement la compréhension mutuelle entre tous les peuples de l'Est et de l'Ouest et aura un effet positif sur le renforcement de la sécurité et de la coopération régionales entre pays voisins de l'Asie centrale.

L'expérience a montré que le retour aux sources est toujours un bon remède spirituel, surtout pour ceux qui ont surmonté la tragédie d'une guerre fratricide et qui entrent dans une période de reconstruction active après le conflit. Nous en sommes à présent au stade du renouveau et de l'édification d'une nouvelle société démocratique, et nous jetons une fois de plus un regard en arrière sur notre longue histoire. Au moment où, avec l'appui actif de l'Organisation

des Nations Unies, le processus de réconciliation nationale est sur le point d'atteindre son objectif, notre pays célèbre le 1 100e anniversaire de la création de l'État des Samanides, qui a marqué la naissance de l'État tadjik. Nous exprimons notre reconnaissance à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et à tous les États et toutes les organisations internationales qui ont répondu à notre appel et appuyé nos efforts en vue d'organiser des activités internationales consacrées à cet anniversaire particulièrement mémorable.

L'époque des Samanides n'a pas été seulement une époque d'essor sans précédent pour la science, la culture et la philosophie et une époque qui a vu émerger l'État tadjik. C'est aussi l'époque qui a vu naître et s'épanouir l'humanisme médiéval qui a tant enrichi la civilisation mondiale.

J'espère qu'au cours du troisième millénaire si proche, les idéaux humanitaires éclaireront pour la communauté internationale la voie ardue de la paix universelle, du développement durable et de l'édification pacifique.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Tadjikistan de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Emomali Rakhmonov, Président de la République du Tadjikistan, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. le général Mompoti Merafhe, Ministre des affaires étrangères du Botswana.

M. Merafhe (Botswana) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir, cher frère, de vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Votre grand pays, la Namibie, et son illustre dirigeant, le Président Sam Nujoma, ont eu la bonté de nous faire bénéficier de votre expérience et de votre connaissance remarquables des activités de l'Organisation des Nations Unies, car vous avez passé une bonne partie de votre vie au sein de cette institution. Nous sommes sûrs que sous votre direction avisée la cinquante-quatrième session constituera l'aboutissement — riche en leçons — d'un siècle tragique. Ma délégation est disposée

à vous apporter tout son appui dans l'exercice de vos hautes responsabilités.

Votre prédécesseur, M. Didier Opertti, a gagné notre admiration et notre gratitude par la façon exemplaire dont il a présidé la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Nous avons tiré grand profit de sa sagesse et de ses qualités de direction, et nous remercions l'Uruguay de nous l'avoir permis.

Notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, et son équipe du Secrétariat continuent d'assumer leurs responsabilités avec un inlassable dévouement. Les problèmes dont ils ont à traiter et/ou auxquels ils cherchent des solutions sont immenses, mais ils ne se découragent pas. Nous leur devons une profonde gratitude.

Nous souhaitons la bienvenue, au sein des Nations Unies, à Kiribati, à Nauru et aux Tonga qui viennent de devenir membres de l'ONU. Nous leur souhaitons plein succès et les assurons de notre amitié et de notre solidarité.

En dépit des nombreuses horreurs du crépuscule de ce siècle turbulent — guerres civiles, terrorisme généralisé en de nombreux endroits, et autres actes de sauvagerie commis contre des millions d'êtres humains dans le monde entier —, nous avons fait des progrès appréciables au cours des dernières années dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans la consolidation des libertés et de la démocratie. Un nombre croissant de pays ont organisé avec succès des élections ces dernières années, souvent avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies. Dans deux semaines, mon pays, le Botswana, donnera l'occasion — pour la septième fois successive dans l'espace d'une génération — à ses citoyens d'exercer leur droit démocratique de choisir leurs dirigeants.

Le pluralisme politique n'a peut-être pas pris racine dans toutes les régions du monde, mais il nourrit à coup sûr l'imagination de tous les peuples qui aspirent à la liberté. Il est devenu l'arme de choix, une arme puissante contre la tyrannie. La démocratie n'est pas, bien sûr, une panacée absolue contre toute les insuffisances sociales inhérentes à notre condition d'êtres humains, mais nous pensons que seules peuvent connaître la paix les sociétés où les droits de tous les citoyens, leurs libertés fondamentales, leurs croyances et leur culture sont protégées et existent dans le cadre de la loi. La paix est un préalable nécessaire au développement, au développement durable.

À son indépendance, une nation absolument incapable de se suffire, en 1966, le Botswana était considéré à juste

titre comme la plus pauvre des nouvelles nations africaines. Notre aspiration à la liberté dans ce contexte économique et politique défavorable attirait les railleries de ceux qui ne nous souhaitaient rien de bon : selon eux, c'était aspirer au suicide.

Aujourd'hui, une génération seulement plus tard, mon pays s'enorgueillit d'avoir l'une des économies les plus dynamiques du monde, grâce à la paix et à la stabilité dont nous jouissons depuis l'indépendance et à l'emploi avisé des ressources limitées dont notre pays — fort heureusement — dispose, bien que désertique et sujet à la sécheresse.

La démocratie est un mode de vie et une deuxième nature au Botswana. Nous lui attribuons notre paix et notre stabilité. Nous ne pouvons bien sûr oublier l'appui que nous a donné la communauté internationale, notamment durant les premières années de notre indépendance.

C'est pourquoi nous nous félicitons de la fin, après tant d'années, du régime militaire au Nigéria, pays dont l'importance pour l'Afrique et le monde est évidente. Une démocratie puissante au Nigéria aura un effet décisif non seulement sur l'Afrique de l'Ouest, mais sur tout le continent.

Nous réaffirmons notre appui à nos frères et soeurs du Nigéria dans leur lutte pour renforcer leur démocratie, reconstruire leur économie et réaménager leurs institutions. Nous redisons notre aversion pour les coups d'État et les régimes militaires, et saluons la décision prise d'Alger par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) selon laquelle, désormais, ceux qui renverseront un gouvernement par des moyens autres que des élections démocratiques seront isolés par la communauté africaine.

Nous nous félicitons de la signature récente au Togo d'un accord de paix entre le Gouvernement démocratiquement élu de la Sierra Leone et les rebelles. Nous comprenons parfaitement les raisons qui ont incité le Président Kabbah à signer cet accord de paix. Nous espérons que cet accord ramènera la paix en Sierra Leone. Nous demandons à la communauté internationale de contribuer généreusement au relèvement et à la reconstruction de ce pays dévasté.

La région des Grands Lacs, en Afrique centrale, demeure instable, en dépit de la récente signature d'un accord mettant fin au conflit en République démocratique du Congo. La signature de l'accord par son gouvernement et ses alliés de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ainsi que par les rebelles, constitue le

premier pas dans un difficile chemin vers la paix en Afrique centrale.

Cependant, l'Accord n'aboutira à rien sans le plein appui de la communauté internationale, notamment de l'Organisation des Nations Unies. Nous invitons donc instamment le Conseil de sécurité, en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine, à participer activement à la mise en oeuvre intégrale de l'Accord de Lusaka. Le temps presse.

Le cas de l'Angola est très triste. Le départ des Nations Unies de ce pays ravagé par la guerre a laissé un vide, qui a aggravé l'un des conflits les plus meurtriers dont ait jamais souffert l'Afrique. En l'absence de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola, il est impossible d'évaluer avec exactitude l'ampleur des massacres, de la famine et de tous ravages provoqués par les maladies et les mines terrestres en Angola. Néanmoins, nous demandons à la communauté internationale d'intensifier ses efforts pour mettre fin à la tragédie, et nous sommes fermement convaincus que la tragédie ne peut être arrêtée qu'avec la pleine application du Protocole de Lusaka.

Nous demandons en outre à ceux d'entre nous qui continuent de soutenir la rébellion de Savimbi de cesser de le faire. Nous devons tous coopérer pour faire en sorte que les sanctions imposées contre l'UNITA soient efficaces.

À cet égard, nous saluons la création récente par le Conseil de sécurité d'équipes chargées d'enquêter sur les violations des sanctions imposées contre l'UNITA et de rechercher des moyens efficaces pour durcir ces sanctions. Nous espérons vivement que les équipes non seulement pourront révéler l'identité des marchands de la mort de l'UNITA, mais qu'elles donneront également des conseils sur les moyens de dissuader les contrevenants aux sanctions de l'Organisation des Nations Unies de défier la volonté de la communauté internationale.

La guerre sanglante qui sévit en Afrique de l'Est entre deux pays voisins, l'Érythrée et l'Éthiopie, s'est peut-être apaisée en ce moment, mais à notre avis le fait reste que cette terrible guerre n'a pas de sens. C'est une guerre entre frères qui, mieux que quiconque, auraient dû facilement pouvoir se retrouver pour discuter de leurs divergences, quelles qu'elles soient. Nous invitons ces deux pays africains à se retrouver dans le cadre d'un accord de paix qui serait inclus sous les auspices de l'OUA et à faire la paix.

La question du Sahara occidental est inscrite depuis trop longtemps déjà à notre ordre du jour. Nous demandons

instamment aux parties de redoubler d'efforts pour achever le processus d'identification afin qu'un référendum puisse être organisé pour décider une fois pour toutes de l'avenir du Sahara occidental, comme l'a demandé le sommet de l'OUA à Alger.

La décision prise l'an dernier par l'Indonésie de laisser le peuple du Timor oriental décider lui-même de son avenir a été saluée par mon pays — et, j'en suis sûr, par bien d'autres dans le monde — comme étant une décision capitale et sage. Nous n'avions pas tari d'éloges pour l'Indonésie, car nous étions pleinement conscients que la décision n'avait pas été facile à prendre.

Cette décision a été rapidement suivie de l'Accord tout aussi capital signé au mois de mai dernier entre les Gouvernements indonésien et portugais d'une part, et l'Organisation des Nations Unies de l'autre, au terme duquel le peuple du Timor oriental devait décider de son avenir dans le cadre d'un référendum. Nous avons donc été pour le moins déçus par les événements tragiques qui ont suivi le référendum. Le déchaînement des milices contre une population innocente — qui avait, avec tant de dignité et tant de calme, voté dans un référendum, à l'invitation de l'Indonésie et de l'Organisation des Nations Unies — a grandement déçu les amis de l'Indonésie, notamment mon propre pays. La destruction de Dili, la capitale du Timor oriental, et de ses environs par les milices n'a servi la cause de personne, pas même de l'Indonésie, et il convient de la condamner.

Maintenant que les Timorais ont sans équivoque exprimé leur préférence, qui est l'indépendance, ils doivent recevoir toute l'assistance nécessaire pour réaliser leurs aspirations nationales sans aucune entrave. Les relations entre le futur État indépendant du Timor oriental et la République d'Indonésie doivent être cordiales, et nous espérons qu'il en sera ainsi.

Le revitalisation récente du Mémorandum de Wye River et de sa mise en oeuvre a donné un nouvel élan au processus de paix entre les Israéliens et les Palestiniens. Cela nous permet d'être optimistes quant à la phase finale des négociations qui vient de commencer. Nous invitons instamment les autorités israéliennes et palestiniennes à persévérer dans la recherche de la paix au Moyen-Orient.

Ces dernières années nous avons vu une prolifération de sommets et de grandes conférences dont le but est de forger un consensus sur des questions aussi diverses que la femme et le développement, les jeunes, l'environnement, les droits de l'homme, la population et le développement social, les établissements humains, l'éducation et la santé. Nous

avons aussi tenu des conférences pour traiter des dangers des armes de destruction massive et pour intensifier la campagne contre les mines terrestres. Si les sommets et les conférences à eux seuls pouvaient guérir les maux du monde, notre planète serait aujourd'hui un endroit où il ferait bon vivre. Mais ce n'est pas le cas.

La guerre froide est peut-être terminée, mais la vieille menace posée à la sécurité de l'humanité par les armes de destruction massive subsiste. Cette menace est, comme toujours, exacerbée par l'accumulation d'armes conventionnelles au-delà des besoins de légitime défense. Nous exhortons à nouveau les parties concernées à faire montre de volonté et d'engagement politiques en prenant des mesures progressives pour réduire les armes nucléaires dans le monde, en vue de leur élimination totale.

L'adoption du Traité de Pelindaba par l'OUA et la création de la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique ont démontré l'attachement de l'Afrique à la conclusion rapide d'un instrument juridiquement contraignant pour éviter les risques liés aux armes nucléaires. Nous continuerons de travailler d'arrache-pied avec nos partenaires du monde en développement pour débarrasser l'hémisphère Sud de toutes les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires.

Les mines terrestres continuent de mutiler et de tuer des innocents. Il faut redoubler d'efforts pour en interdire la production, le stockage et l'emploi. Nous devons tous adhérer à la Convention de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Les défis du développement sont devenus plus redoutables dans le monde d'aujourd'hui en proie à une économie de plus en plus mondialisée. L'intégration accrue des marchés et le transfert rapide des technologies et d'autres innovations, ainsi qu'un vaste ensemble de relations économiques, sociales et politiques, lient nos nations et font que tous nos peuples ont un destin commun. Pour survivre à la concurrence mondiale, le monde en développement doit, le plus vite possible et de manière appropriée, saisir les opportunités et relever les défis qui se présentent. Pour ce faire, il nous faut appliquer des stratégies qui améliorent nos perspectives commerciales. Il nous faut accroître la productivité de notre main-d'oeuvre et la qualité de nos ressources humaines. Il est essentiel que dans notre quête du développement économique durable, les principes fondamentaux de la démocratie et de la bonne gouvernance soient constamment respectés et jamais sacrifiés.

Au sommet de l'OUA à Alger, nos dirigeants ont engagé des discussions de fond quant à la façon d'exploiter les forces de la mondialisation dans l'intérêt de la région africaine et pour la prospérité de nos peuples. Ils se sont engagés solennellement à faire en sorte que la mondialisation ne fasse pas de l'Afrique un spectateur marginalisé. Nous reconnaissons, cependant, que pour progresser la communauté internationale tout entière doit être pleinement engagée. Ce n'est pas un simple acte de charité, mais plutôt un investissement dans la paix et la sécurité mondiales.

L'Organisation des Nations Unies, en tant que forum universel, est particulièrement bien placée pour promouvoir la coopération internationale en relevant le défis du développement dans le contexte d'interdépendance. Cependant, cela n'est possible que si l'ONU dispose des ressources financières nécessaires. Nous notons avec une vive inquiétude que ces cinq dernières années les ressources du Programme des Nations Unies pour le développement, le principal bras opérationnel de l'ONU, ont constamment diminué.

Beaucoup trop de gens vivent dans la misère. Beaucoup trop de gens meurent de maladies que l'on peut prévenir comme la tuberculose et le paludisme. Le chômage reste répandu, surtout chez les jeunes.

Le redressement et le potentiel de croissance économiques de l'Afrique continuent d'être entravés par l'accumulation de la dette extérieure. Malgré les nombreux efforts d'allègement, une solution durable au problème n'a toujours pas été trouvée. Ma délégation reconnaît les efforts déployés dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés de 1996. Mais bien que l'Initiative puisse jouer un rôle de catalyseur dans la recherche d'une solution, elle ne constitue pas en soi la solution. Pour résoudre le fond du problème de la dette, il est impérieux que débiteurs et créateurs reconnaissent la gravité du problème et oeuvrent ensemble pour trouver un compromis pouvant donner des résultats à long terme.

Nous sommes reconnaissants aux institutions de Bretton Woods et aux gouvernements des pays donateurs des efforts qu'ils déploient pour s'atteler au problème de la dette, en particulier lors du séminaire qui a été récemment organisé dans la capitale du Kenya, Nairobi, sous la présidence du Président du Botswana, M. Festus Mogae. Nous espérons que les résultats de ce séminaire seront suivis d'actions. Nous continuons de penser, cependant, que la solution à long terme du problème de l'endettement de l'Afrique doit aller au-delà du simple rééchelonnement de

la dette et passer carrément par l'annulation et la remise de la dette.

La propagation alarmante de la pandémie de VIH/sida constitue sans aucun doute le problème le plus préoccupant et le plus urgent de l'Afrique subsaharienne, le Botswana étant l'un des pays les plus durement touchés. Mon gouvernement a réagi en lançant une énergique campagne nationale d'information et d'éducation afin de lutter contre ce mal dévastateur. Les acquis enregistrés jusqu'ici dans les domaines de la santé et de l'économie sont menacés par l'épidémie.

La promotion des femmes et l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à leur encontre ne sont pas encore pleinement réalisées dans beaucoup de sociétés. Les femmes et les jeunes filles sont encore victimes de toutes sortes de brutalités.

Le sort des millions d'enfants recrutés dans les armées dans différentes régions du monde nous remplit d'indignation. Les images d'enfants mobilisés et formés pour participer à des guerres insensées causées par la folie des adultes nous déshumanise tous. Tout doit être fait pour décourager cette pratique infâme et punir ceux qui insistent pour la perpétuer. Le Gouvernement botswanais appuie pleinement l'action du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés et reste engagé à appuyer tous les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits des enfants. Ma délégation attache une grande importance à ces questions et exhorte la communauté des nations réunie ici à unir ses efforts pour trouver des solutions aux divers problèmes socioéconomiques.

S'agissant de la réforme de l'ONU, je voudrais rappeler un proverbe chinois qui dit que l'homme sage s'adapte aux circonstances comme l'eau s'adapte aux contours du récipient qui la contient. Dire que l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, doit s'adapter à l'époque actuelle est un truisme. Le fait que la composition non démocratique du Conseil de sécurité fait affront à la majorité écrasante des Membres de l'Organisation est évident et même reconnu par ceux qui, s'ils le pouvaient, maintiendraient cet organe important tel quel.

L'Afrique demande à être dûment représentée au Conseil de sécurité dans les deux catégories de membres. Nous laisserons pas de demander trois sièges non permanents supplémentaires et au moins deux sièges permanents.

Enfin je voudrais, Monsieur le Président, encore une fois, vous souhaiter tout le succès dans votre fonction de

Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session. Nous vous assurons de notre détermination à rendre l'Organisation des Nations Unies plus forte que jamais, Organisation qui, nous en conviendrons tous, j'en suis sûr, est irremplaçable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et du culte de la Bolivie, S. E. M. Javier Murillo de la Rocha.

M. Murillo de la Rocha (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Autrefois, les peuples des Andes scrutaient le ciel pour déchiffrer et prédire l'avenir. S'ils observaient le firmament aujourd'hui, ils ne parviendraient sans doute pas à comprendre le message qu'il recèle. D'un côté, il y a la promesse d'une prospérité sans limites, l'homme maîtrisant en apparence la nature et son environnement grâce aux progrès stupéfiants de la connaissance, aux flux incessants de données et de ressources financières, à la transformation fondamentale des moyens de transport et de communication, à la généralisation de la liberté et à la réaffirmation des valeurs démocratiques à l'échelle planétaire.

Cependant, d'un autre côté, le nouveau millénaire s'accompagne de présages inquiétants. Les crises financières sont plus fréquentes et plus aiguës. Le fossé entre les nantis et les démunis ne fait que s'élargir. Le chaos, la peur et l'incertitude prévalent dans une grande partie du monde. C'est pourquoi il faut voir dans la mondialisation les deux côtés d'une même pièce : les promesses et les risques.

Les deux effets du processus se font sentir avec une intensité particulière en Amérique latine. La crise des marchés financiers et la chute constante des prix des produits de base ont frappé au coeur même des économies régionales et les ont soumises à des pressions parfois intolérables. Rien ne paraît plus être à sa place et peu d'entre nous se risquent encore à prédire l'avenir.

Malgré cela, les peuples d'Amérique latine ont le droit de garder l'espoir. Mon propre pays nourrit un optimisme prudent. Il y a encore peu, la Bolivie traversait de plein fouet le drame qui sévit encore dans d'autres pays d'Amérique latine. Le trafic de drogues, la dette extérieure, l'effondrement de l'industrie minière, la crise du système politique, tout concourait à créer une situation de confusion et d'angoisse qui paraissait sans issue.

Ce que nous avons fait depuis fait partie d'une autre histoire que je vais évoquer brièvement ici sans autre but que de partager notre expérience parce que notre tâche ne fait que commencer.

Las d'une confrontation politique stérile et épuisante, les Boliviens ont décidé de s'engager sur la voie de la concertation et du dialogue. Les gouvernements de coalition, sur lesquels s'étaye et s'édifie le système politique depuis le début des années 80, mettent en évidence le bien-fondé de l'ancienne norme constitutionnelle mais aussi le fait que la lettre de la loi n'a aucune valeur si elle n'est pas animée de l'esprit dans lequel elle a été rédigée. C'est dans cet esprit de recherche d'un consensus que la Constitution a été modifiée, que l'indépendance véritable de la Cour électorale nationale a pu être garantie, que la Cour constitutionnelle, le Conseil judiciaire et de protection des citoyens ont été créés. Enfin, les institutions et les organisations sociales ont été intégrées dans le débat portant sur les deux grands problèmes de la nation par le biais d'un dialogue ouvert par le Président Bánzer au début de son mandat pour que les travaux du Gouvernement reçoivent l'appui d'un large consensus civique.

M. Morel (Seychelles), Vice-Président, assume la présidence.

Nous pouvons tirer une première conclusion de ce bref aperçu, à savoir qu'il est impossible de moderniser l'économie sans s'appuyer sur la base solide d'une réforme politique. En fait, c'est sur ce fondement politique, sur la base de la volonté populaire incarnée par les partis, que nous avons pu promouvoir la modernisation et l'ouverture de l'économie bolivienne. Nous avons réussi à endiguer l'inflation, nous avons pu renégocier le fardeau de la dette extérieure et transférer le contrôle des entreprises publiques au secteur privé et nous sommes parvenus à créer les conditions nécessaires pour assurer un développement durable.

Néanmoins, au moment où il semblait que le pays avait retrouvé l'élan nécessaire pour permettre un nouveau décollage menant à des progrès soutenus, la crise asiatique et ses répercussions dans notre région ont brusquement freiné le rythme de notre croissance, alors que les revenus de nos habitants avaient connu une progression modeste pendant près de 10 ans. Cette tourmente finira sans doute par passer mais il est incontestable que les attentes légitimes de développement ont été ébranlées par le retour subit et imprévu de vieux fantasmes.

On sait comment la Bolivie est parvenue à contrôler son économie et l'on connaît les chiffres qui montrent comment nous avons pu augmenter nos réserves, réduire notre déficit fiscal et juguler l'inflation qui dépassait le taux de 20 000 % par an en 1984 pour le ramener à 4 % en 1998, pour ne citer que quelques chiffres importants.

Mais il y a d'autres aspects qui, souvent sont négligés. L'un d'entre eux étant le processus de transformation structurelle qui exige de la persévérance et du temps. La Bolivie a fait preuve de persévérance, peut-être parce qu'elle avait connu de graves difficultés par le passé. Il n'en reste pas moins qu'il lui a fallu plus de 10 ans pour sortir de cette situation d'urgence. D'autre part, des années de sacrifice et de labeur peuvent être anéanties dans un moment d'inattention ou de négligence.

Malgré toutes les limites et les difficultés que nous avons rencontrées au cours du processus de transition amorcé au début des années 80, les conditions de vie des Boliviens se sont sensiblement améliorées comme nous pouvons le voir d'après les chiffres publiés dans le dernier *Rapport mondial sur le développement humain*, établi par l'ONU. Les dépenses publiques pour l'éducation sont passées de 2,1 % du produit intérieur brut en 1985 à 5,6 % en 1997. L'analphabétisme chez les jeunes de moins de 15 ans a presque disparu. Le taux de mortalité des nourrissons est passé de 144 à 69 pour 1 000 naissances vivantes entre 1976 et 1997 et l'espérance de vie est passée de 45 ans à 61 ans pendant la même période. Néanmoins, force est de reconnaître que le rythme de croissance reste insuffisant et inégal.

Comme dans d'autres pays, notre développement est centré sur une fraction de la société bolivienne. C'est pourquoi la lutte contre la pauvreté est la mission principale que s'est assigné le Gouvernement du Président Bánzer. L'élément clef de cette stratégie est par conséquent la participation active des secteurs mêmes de la population qui avaient été auparavant écartés de ces choix, grâce à un mécanisme habile et actif de décentralisation. Nous sommes pleinement conscients du fait que l'accès aux moyens de production doit accompagner l'effort déjà consenti pour allouer des ressources en vue d'étayer la politique sociale et les efforts faits en matière d'éducation et de santé.

Au début des années 80, lorsque nous avons amorcé ce processus démocratique dont je viens de parler, le trafic illicite des stupéfiants jetait une ombre sur les perspectives de développement de la Bolivie. Lorsque l'industrie d'extraction de l'étain s'est effondrée, la culture de la coca qui employait des milliers de personnes sans emploi, est devenue une source importante de revenus pour ces familles et pour l'économie bolivienne. Mais pis encore, le risque que le narcotrafic s'infiltré dans les rouages de l'économie et de la politique est devenu une possibilité très réelle.

La situation actuelle est radicalement différente. La Bolivie sortira du cercle vicieux coca-cocaïne dans les trois

prochaines années, c'est l'objectif que s'est fixé le Président Bánzer au début de son mandat, en dépit du scepticisme général et de celui de ses amis comme des critiques.

En août 1997, les cultures excédentaires de coca couvraient une superficie de plus de 40 000 hectares. En l'espace de 25 mois pendant lesquels le plan dénommé Dignité a été mis en oeuvre, 25 000 hectares ont été éliminés et les 15 000 autres restants devraient être éradiqués dans les délais prévus, voire avant. Le succès indéniable de ce plan s'explique avant tout par le fait que le peuple bolivien est convaincu que le cancer du trafic des drogues doit être éradiqué du corps de la société nationale.

Le Président Bánzer a eu le mérite de comprendre ce souhait et de le concrétiser en en faisant une ligne de politique irrévocable. Il a appliqué cette politique sans changer d'un iota la structure des institutions démocratiques et sans compromettre le climat de paix et de sécurité dans jout mon pays. Le Gouvernement a su maîtriser les frictions occasionnelles qui sont apparues au début en exigeant des forces de police qu'elles s'acquittent de leur tâche dans le strict respect des droits de l'homme.

La communauté internationale a salué cette stratégie nationale comme étant l'une des stratégies les plus efficaces et exemplaires du continent. Il faut toutefois reconnaître que cette tâche n'est pas achevée et qu'elle a besoin d'être appuyée pour créer des sources d'emploi et donner des possibilités de développement productif et légal aux paysans qui ont renoncé à la culture de la coca. Alors seulement, nous pourrons crier victoire.

Ce siècle s'achève en Amérique latine sur les nouvelles prometteuses d'un accord de paix entre l'Équateur et le Pérou et l'annonce que le Chili et le Pérou vont parvenir, après des années de patients efforts, à résoudre les questions en suspens dans le cadre du traité de 1929. Ce sont des événements très importants auxquels viennent s'ajouter les traités qui ont permis à l'Argentine et au Chili de régler leurs différends sur la longue frontière qui les sépare. Ainsi, les pays de cette partie de l'Amérique du Sud en finiront avec l'héritage d'affrontements et de conflits que des hommes d'une autre époque leur ont légué en d'autres circonstances.

Il n'en reste pas moins qu'une plaie ouverte continue d'affliger la conscience de l'Amérique, je veux parler de l'injustice longue de plus d'un siècle qui frappe mon pays en le privant d'un accès à la mer. Chacun sait comment la Bolivie a perdu cette longue frange côtière qui lui appartenait lors de son avènement à l'indépendance et quel coût

énorme représente cette perte pour le développement de mon pays. C'est sans aucun doute une des principales causes du retard de la Bolivie, comme je l'ai fait remarquer dans mon allocution de l'an dernier avec plus de détails et de précision.

Je peux affirmer que mon pays a fait tout son possible pour trouver une solution amicale et pacifique à ce problème d'enclavement. Nous n'avons ménagé aucune démarche. Dans chaque instance, la Bolivie a étayé sa revendication à avoir un accès souverain à l'océan Pacifique par des arguments irréfutables sur le plan juridique, historique, politique et économique.

Avec une détermination et une persévérance renouvelées, mon pays a cherché à avoir des contacts directs avec le Chili et à entamer des négociations en vue de trouver, par le biais du dialogue, une solution amicale qui réponde aux intérêts de nos deux pays. Au cours du XXe siècle, nous avons entamé au moins cinq négociations bilatérales, malheureusement, aucune d'entre elles n'a abouti pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire de rappeler ici. J'en parle seulement pour montrer que cette voie a été explorée sous les auspices de pays amis du Chili et de la Bolivie et pour signaler que le Chili a officiellement accepté d'accorder à la Bolivie un accès souverain vers l'océan Pacifique dont le tracé est bien connu.

Aujourd'hui, à l'aube d'un nouveau siècle, la Bolivie est déterminée à insister pour reprendre un dialogue direct portant sur tous les aspects de nos relations avec le Chili. J'ai confiance que nous pourrions bientôt déterminer avec le Ministre des affaires étrangères Valdés les modalités de ce dialogue qui doit, à mon avis, porter sur l'ensemble des aspects de nos relations et nous permettre d'identifier les moyens de coopération et de complémentarité économique, culturelle et politique qui uniront nos deux pays lorsque la Bolivie aura retrouvé sa qualité d'État maritime. L'expérience du passé ne nous décourage pas. À nouvelle époque, de nouveaux hommes, de nouvelles réalités et de nouvelles solutions. C'est ce que nous espérons.

Le système des Nations Unies qui a été l'une des réalisations les plus importantes de ce siècle, est exposé à de graves tensions à l'orée du nouveau millénaire. Sa fonction de vecteur de l'aide publique au développement a été limitée à cause de la privatisation des organismes de financement et de technologies qui vont des pays avancés vers les marchés émergents.

Son rôle en tant qu'instance de négociation et de dialogue entre le Nord et le Sud de même qu'entre pays

développés et pays en développement est éclipsé par une structure nouvelle et différente qui tourne autour de mécanismes essentiellement techniques comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce dans lesquels les négociations s'articulent d'une manière différente de celle que nous connaissions auparavant. Son rôle même de système de sécurité collective semble parfois être pris de vitesse par l'action unilatérale de pays ou de groupes de pays bien décidés à faire passer leurs objectifs avant ceux du mécanisme mondial.

Je mentionne ici ces transformations comme un argument à l'appui de l'idée qu'il est nécessaire d'aborder la réforme du système comme s'il s'agissait de le créer de toutes pièces et non pas d'un point de vue nostalgique, en tentant d'arrêter le temps. Je suis convaincu que c'est aussi l'avis des hommes d'État qui représentent l'ONU, et dont le travail de patience, mais aussi de persévérance, portera ses fruits, j'en suis sûr, très bientôt.

La Bolivie est bien sûr disposée, comme toujours, à apporter sa contribution.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Malawi, S. E. M. Brown Mpinganjira.

M. Mpinganjira (Malawi) (*parle en anglais*) : Le Président de l'Assemblée générale a assumé la présidence à un moment décisif, le seuil du nouveau millénaire. Nous nous apprêtons ainsi à quitter un siècle qui nous aura révélé à la fois les dimensions positives et négatives de l'expérience humaine. Côté négatif, ce siècle aura été caractérisé par le colonialisme, les conflits armés, le racisme et la discrimination raciale, l'apartheid, la dictature, l'Holocauste, le génocide, le nettoyage ethnique, l'intolérance religieuse et d'autres maux encore. Dans leur foulée, de nombreuses personnes, notamment des femmes et des enfants, ont perdu la vie ou été mutilées, traumatisées, déshumanisées, déplacées et forcées à l'exil. La pauvreté et le sous-développement ont également fait des ravages.

De l'autre côté, l'humanité a su se montrer magnanime et surmonter avec courage souffrances et désespoir. Nous avons déployé d'énormes efforts pour éliminer l'esclavage, le colonialisme, la discrimination raciale et l'apartheid de la

face de la terre. Nous nous sommes efforcés, par le biais d'organisations multilatérales comme l'Organisation des Nations Unies, de faire progresser la solidarité de l'humanité et d'améliorer le bien-être de tous. Nous sommes conscients, cependant, de tout ce qu'on peut et de tout ce qu'on doit encore faire.

Alors que ce siècle s'achève, la présidence de M. Gurirab à l'Assemblée générale, tout comme son pays, la Namibie, représentent une lueur d'espoir pour l'avenir. Ses qualités de diplomate hors pair, de combattant de la liberté et d'homme de consensus nous sont toutes bien connues. Ma délégation lui souhaite plein succès dans l'exécution de ses lourdes responsabilités à la tête de cette auguste Organisation jusqu'au nouveau millénaire.

Dans le contexte actuel de la mondialisation, les défis sont nombreux mais les perspectives sont également multiples. Animé du même esprit qui nous a permis de surmonter les obstacles du passé, nous pouvons ensemble faire du XXIe siècle le siècle de la prospérité pour tous. Le terrain est déjà préparé, les fondements existent déjà. Il faut reconnaître que malgré ses nombreuses faiblesses, l'humanité n'a jamais été à court d'idées. Les énormes progrès dans l'élaboration de normes et les innovations intellectuelles faits durant ce siècle, notamment depuis la création de l'ONU, auraient pu être plus appréciés si seulement on s'était efforcé de les mettre en pratique. Et le XXIe siècle devrait s'attacher à appliquer et à concrétiser les idées qui ont rendu ce siècle digne d'être vécu.

Le renforcement des droits de l'homme, la bonne gouvernance et le développement humain semblent à ma délégation un bon point de départ. Le pays que je représente a connu longtemps la dictature. Le peuple du Malawi a souffert et sait ce que c'est qu'être privé de liberté. Il connaît bien les répercussions du déni des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur la gouvernance et le développement. Pour nous, la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, loin d'être facultatifs, sont des conditions indispensables du bien-être de l'humanité.

Les droits de l'homme sont universels et indivisibles. Ils sont inaliénables. Lorsque le peuple du Malawi est allé aux urnes en juin dernier, aux cours des deuxièmes élections démocratiques, nous avons confirmé notre désir d'aller encore plus loin dans le processus de démocratisation entamé en 1994. L'enracinement de la démocratie au Malawi a permis à notre peuple de cultiver l'unité et l'entente. Nous connaissons maintenant le climat requis pour exploiter à plein notre potentiel et maximiser nos contribu-

tions aux efforts de développement entrepris par le Gouvernement. Nous souhaitons à tous les peuples du monde, quelles que soient leurs origines, d'avoir les mêmes chances que les Malawiens de jouir des droits et libertés dont ils s'enorgueillissent aujourd'hui.

Malheureusement, la situation mondiale n'incite pas à l'optimisme et nous n'avons pas lieu de nous féliciter béatement. La Déclaration universelle des droits de l'homme a fixé les critères de la réussite commune de l'humanité et donné lieu à la création de nombreux instruments contraignants sur des thèmes précis; il faut désormais tout mettre en oeuvre pour en assurer l'application effective. Les droits de la femme, de l'enfant et des populations défavorisées doivent être pleinement concrétisés dans la réalité.

Alors que nous commémorons le vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, nous devons réaffirmer notre détermination à prendre toutes les mesures concrètes qui s'imposent pour éliminer la discrimination dont les femmes font l'objet et revoir toutes les pratiques qui entravent l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous nos efforts de développement. Le Malawi salue et attend avec intérêt la conférence d'examen du Programme d'action de Beijing l'an prochain. Nous sommes convaincus que l'égalité des sexes, le développement et la paix sont des objectifs réalisables au XXIe siècle.

Il y a près de 10 ans, les dirigeants du monde, réunis dans cette même salle pour le Sommet mondial pour les enfants, ont pris des engagements vis-à-vis de certains objectifs à atteindre d'ici à l'an 2000. Le rapport de 1999 sur la situation des enfants dans le monde, toutefois, indique que les buts fixés sont loin d'être atteints. Tenir les engagements du Sommet de 1990 reste l'un des défis que nous devons tous relever à l'aube du XXIe siècle.

Le recrutement continu et l'utilisation des enfants comme soldats dans la plupart des conflits actuels se poursuit et est une profonde source d'inquiétude. Le travail et la prostitution des enfants nous préoccupent aussi gravement. Nous restons convaincus que les enfants sont un investissement pour un avenir sûr pour nous tous.

Bon nombre d'autres Conférences ont été organisées, surtout, au cours de la dernière décennie, y compris celles de Paris, de Vienne, de Rio de Janeiro, d'Istanbul, du Caire et de Copenhague. La protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales ont été des thèmes récurrents et

se recoupant au cours de ces Conférences. Le Malawi appuie pleinement les résultats de ces Conférences

Il est maintenant temps pour nous de tenir les promesses que nous avons faites : la garantie des libertés individuelles pour tous, en particulier pour les femmes et les enfants; la promotion du développement social, particulièrement dans les pays les moins avancés; la protection de l'environnement; la fourniture de vivres et d'abris; la garantie de l'emploi et de revenus; l'éducation pour tous; la garantie des soins de santé, y compris en ce qui concerne les droits de procréation. Tout cela est crucial pour la sécurité de l'humanité. En fait, ces Conférences ont mis en avant l'interdépendance entre la protection des droits de l'homme et les problèmes de la bonne gouvernance et du développement. Bien souvent, ces questions engendrent des conflits d'intérêts; nous souhaitons aborder la question du développement sous l'angle des droits de l'homme, mais nous sommes confrontés à la dure réalité : comment nos pays, en particulier ceux qui, comme le nôtre, ont des économies fragiles peuvent-ils mener une vigoureuse politique d'intérêt général, visant à promouvoir, par exemple la sécurité alimentaire lorsque les interventions destinées à encourager la production et la distribution intérieures sont remises en question par nos efforts visant à favoriser la croissance économique? Comment pourrions-nous accorder la priorité aux dépenses publiques pour les secteurs de base comme les services sociaux, l'éducation, la santé, l'eau lorsque ces secteurs sont les premiers à subir des coupes budgétaires dans le cadre de notre effort pour répondre aux exigences de la politique d'ajustement structurel et du service de la dette?

Le défi auquel nous sommes tous confrontés est celui de minimiser ce conflit d'intérêts et de trouver le juste équilibre pour assurer des services qui permettent de garantir les droits de l'homme. Le Malawi appuie la déclaration figurant dans le *Rapport sur le développement humain* de 1999, établi par le Programme des Nations Unies pour le développement, déclaration selon laquelle il faut réinventer la gouvernance aux plans national et mondial, en y plaçant au centre le développement humain et l'égalité. Ceci est possible, si nous unissons nos efforts. Ma délégation se félicite particulièrement des événements positifs qui se déroulent actuellement dans notre Afrique bien aimée. Alors que la démocratie s'épanouit, nous voyons que de plus en plus d'efforts sont faits pour progresser dans le développement humain : la renaissance de l'Afrique n'est plus un slogan, mais elle sera une réalité au XXIe siècle.

Au Malawi, nous restons attachés au renforcement de la bonne gouvernance, basée sur les principes de responsa-

bilité et de transparence. Nous prêtons aussi une attention au problème de la corruption et au renforcement de l'administration publique, en particulier, à celui de la participation des collectivités locales au processus de prise de décisions. Nous continuerons de mettre à exécution les réformes économiques et fiscales nécessaires.

En dépit des conditions draconiennes associées aux programmes d'ajustement structurel et de l'impact du service de la dette, le gouvernement continue d'accorder une haute priorité à la prestation des services sociaux de base, en particulier l'éducation, la santé, l'approvisionnement en eau, le développement communautaire et l'infrastructure routière. Le Programme d'allègement de la pauvreté et le Fonds pour l'action sociale au Malawi cherchent à donner aux populations les outils leur permettant de contribuer plus efficacement au développement. Le gouvernement a introduit une réforme rendant l'enseignement primaire gratuit pour tous afin que les enfants, qui représentent l'avenir du Malawi, aient une chance égale et puissent devenir des adultes responsables et productifs.

Dans le domaine des soins de santé et de l'eau potable, fidèle au dicton qui veut qu'une population saine fait une nation saine, le Gouvernement est en train de construire des centres de santé dans plusieurs régions rurales du Malawi : l'Initiative de santé Bakili Muluzi qui vise à assurer des services de santé de proximité aux populations a été récemment mis en oeuvre. Nous faisons également des progrès remarquables dans nos efforts visant à assurer l'approvisionnement en eau potable et salubre de toutes les régions rurales.

Pour faire face efficacement à la pandémie du VIH/sida dans le pays, le Gouvernement, en étroite collaboration avec la société civile, s'est lancé, à grand renfort de publicité dans des campagnes de sensibilisation qui, nous l'espérons, devront contribuer à changer certains modèles de comportement. Nous lançons un appel pour qu'on nous fournisse plus de ressources : nous avons impérativement besoin de fonds supplémentaires pour la recherche. Il est en même temps très important que les médicaments disponibles actuellement pour ceux qui souffrent de la maladie soient vendus à la majorité de nos pauvres à des prix abordables.

Dans le domaine de l'agriculture qui représente la principale activité au Malawi, la priorité est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. À cet égard, nous nous sommes lancés dans des programmes d'irrigation, comme supplément à la production agricole obtenue grâce à l'eau de pluie.

Ces exemples au Malawi sont caractéristiques des mesures que l'Afrique est en train de prendre et qui sont des signes d'un renouveau. L'Afrique, cependant, a besoin du monde, de même que le monde a besoin de l'Afrique. L'Afrique a besoin d'un partenariat, un partenariat et mutuellement profitable — un partenariat véritable. Nous savons que la responsabilité primordiale dans le développement de l'Afrique incombe aux pays africains eux-mêmes. Il est néanmoins important de donner aux pays africains une aide significative qui leur permette de se lancer dans la voie d'un développement économique sain. Le Programme d'action adopté par l'Organisation de l'unité africaine, en 1995 au Caire constitue un plan important pour le développement économique de l'Afrique: il a exposé les grands domaines prioritaires qui exigent une attention particulière. Beaucoup d'autres initiatives ont mis en lumière la nécessité d'encourager le développement de l'Afrique. Alors que nous nous approchons du XXIe siècle, le défi devrait être pour nous d'harmoniser ces initiatives en vue d'adopter des mesures pratiques qui seraient rapidement mises en oeuvre.

Quelles que soient les interventions qui sont faites, il devient de plus en plus clair qu'une transformation significative des économies africaines, même après l'introduction de toutes les réformes requises au plan national — réformes économiques et économie de marché — ne pourra être durable sans des mesures complémentaires visant à renforcer les flux commerciaux et financiers, que ce soit par le biais de l'augmentation du volume de l'aide publique au développement, de l'allègement ou de la suppression de la dette, de l'investissement étranger direct ou par l'appui à la coopération régionale. Tout ceci doit être fait dans un environnement favorable, sûr et prévisible. En fait, dans cette économie mondialisée dans laquelle nous vivons, un événement qui se produit dans une région quelconque a des répercussions dans les autres parties du globe. La crise financière de l'Asie et la vente récente d'une grande quantité d'or sont des exemples bien choisis de ce phénomène.

Nous devons agir maintenant si nous voulons prévenir une catastrophe humaine dans un proche avenir. Ma délégation souhaiterait en particulier mentionner le problème de la dette. Même si nous sommes encouragés par les réponses positives que nous avons reçues ces derniers mois, nous réitérons l'appel à une annulation de la dette que nous avons lancé il y a plusieurs années. La dette extérieure représente 89 % du produit national brut de mon pays, ce qui crée une énorme tension économique et de terribles difficultés, particulièrement pour les femmes et les enfants. La situation ne présage rien de bon pour l'avenir et elle a des effets néfastes sur la politique d'élimination de la pauvreté mise en oeuvre par le Gouvernement; de même,

sans le développement économique, nos acquis politiques qui ont été possibles grâce à la démocratisation du pays et à la bonne gouvernance seront dénués de tout sens.

Le Malawi n'est pas le seul pays qui se trouve dans cette situation difficile. Beaucoup d'autres pays vivent dans des conditions similaires, marquées par la pauvreté généralisée et l'élargissement du fossé qui sépare les riches et les pauvres.

Un des grands problèmes qui incitent certains peuples à se tourner vers l'ONU, c'est celui de leurs préoccupations d'identité nationale. C'est dans cet esprit que le Malawi entend réitérer sa conviction que la question de la participation de la République de Chine à Taiwan aux activités de l'Organisation mérite d'être examinée, sur la base du principe d'universalité et d'égalité souveraine entre les États. La République de Chine, un pays démocratique de plus de 21 millions d'habitants, est une réalité qui ne saurait être ignorée. On ne peut pas faire comme si elle n'existait pas. Le Malawi pense que la réadmission de la République de Chine à l'ONU et au sein de ses institutions spécialisées serait un élément important pour la paix, la stabilité et la coopération internationales.

Aucun progrès vers l'amélioration du développement humain ne peut être maintenu sans la paix et la stabilité. Au moment où nous commémorons le centenaire de la première Conférence de paix de La Haye, ma délégation voudrait réitérer toute l'importance qu'elle accorde au règlement pacifique des différends et au respect du droit international, y compris le droit international humanitaire. À cet égard, le Malawi se félicite de l'adoption du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, l'année dernière. Nous avons déjà signé le Statut et nous prenons des dispositions pour le ratifier au plus tôt. Au moment, où on s'approche du prochain siècle, nous sommes confiants que l'entrée en vigueur du Statut de Rome renforcera notre détermination à mettre un terme à l'impunité.

Le Statut de Rome fera beaucoup pour amener ceux qui sont responsables de crimes ignobles à rendre des comptes, mais c'est malgré tout à nous tous qu'il incombe de débarrasser la terre de toutes les armes de destruction massive. La Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'an prochain, nous donnera l'occasion de faire de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement nucléaire. Il est bon de rappeler les paroles d'Albert Einstein : «La paix ne saurait être maintenue par la force. Seule la compréhension permet d'y accéder». De fait, la paix ne saurait être maintenue par la menace ou l'usage de la force. Tant que le spec-

tre de la guerre nucléaire existera, le monde ne sera jamais en paix avec lui-même. Nous prions instamment tous les pays de signer et de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les pays qui possèdent des armes nucléaires de les détruire afin de réaliser le désarmement général et complet dans un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous invitons également tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les mines antipersonnel. Nous les exhortons également à s'attaquer aussi à la prolifération des armes de petit calibre. Dans notre région, ce problème a pris des proportions effrayantes, les vols se faisant de plus en plus violents. Il faut d'urgence prendre des mesures pour régler définitivement ce problème. Le Malawi est favorable à un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères et de petit calibre. Nous devons également trouver les moyens d'arrêter leur circulation. L'Organisation devrait persuader les fabricants de telles armes de mettre un terme à l'exportation illégale de leurs marchandises meurtrières vers l'Afrique. Qu'ils arrêtent de fabriquer et d'exporter ces armes vers l'Afrique. Voilà ce que nous voulons. Il ne sert à rien de nous inviter à des conférences alors que, dans l'ombre, les fabricants de ces armes de petit calibre continuent de les exporter vers l'Afrique.

La plus grande menace à la paix et la sécurité internationales reste l'humanité. Comme l'ont montré les événements au Kosovo, en Sierra Leone, en Angola, en République démocratique du Congo, en Afghanistan, en Somalie, au Rwanda, en Guinée-Bissau, au Moyen-Orient, sur la péninsule coréenne et dans bien d'autres régions du monde, y compris, tout récemment, au Timor oriental, les êtres humains continuent d'être le centre d'activité là où existent des conflits armés, des tensions et la quête du pouvoir.

Comme nous le rappelle l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, «les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes». Seuls les êtres humains peuvent contrôler leur propre destin. Tout comme ceux qui étaient présents à la Conférence de La Haye il y a 100 ans, nous sommes capables de renoncer à la violence et de résoudre tous les différends par des moyens pacifiques. À cet égard, nous voudrions nous féliciter de la déclaration du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine faisant de l'an 2000 une année de paix, de sécurité et de solidarité en Afrique. Nous avons grand espoir que les Israéliens et les Palestiniens, le peuple du Sahara occidental et du Timor oriental, nos frères et soeurs d'Angola, de la République démocratique du

Congo, de la Sierra Leone et de la Somalie, et bien d'autres encore dont les droits et les libertés ne sont pas protégés trouveront enfin la paix. Ensemble, nous pouvons créer un climat propice à la satisfaction de tous les autres besoins essentiels qui ont un impact sur la paix et la sécurité.

De l'avis de ma délégation, l'Organisation des Nations Unies demeure une Organisation unique capable de consolider la paix et de promouvoir le développement humain durable. L'utilité des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales s'est accrue ces dernières années. Ma délégation souhaite rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a dirigé les travaux de l'Organisation et qui lui a redonné un sentiment clair de la mission à accomplir. La réforme de tout le système des Nations Unies et des fonds, programmes et institutions spécialisées, a fait renaître l'espoir d'un monde plus sûr. La véritable collaboration de tous les organes des Nations Unies, chacun dans son domaine d'expertise, est le moyen le plus sûr d'atteindre nos buts et de réaliser nos aspirations.

Il reste encore à rendre l'Organisation des Nations Unies mieux à même d'assumer les responsabilités qui l'attendent — les défis du XXIe siècle. Depuis six ans, nous parlons de la réforme du Conseil de sécurité, mais sans aucun résultat concret. Il est impérieux de rendre le Conseil de sécurité plus démocratique, plus transparent et plus responsable. Il faut que les pays en développement soient représentés dans la catégorie des membres permanents afin d'assurer la légitimité et le respect des décisions du Conseil. L'ONU doit disposer des ressources nécessaires pour mener à bien ses nobles activités.

De même, l'ONU ne peut se distancier de la société civile et de ses exigences. Une plus grande coopération entre l'Organisation et la société civile, y compris le secteur privé, ne peut que renforcer l'Organisation. Le rôle important joué notamment par les organisations non gouvernementales dans l'adoption du Statut de Rome et de la Convention sur les mines antipersonnel doit être reconnu et il faut chercher le moyen de le renforcer. Nous pensons qu'une collaboration plus étroite entre l'Organisation et la société civile permettra à l'Organisation de préserver son utilité au XXIe siècle.

Alors que l'Organisation se prépare pour l'Assemblée du millénaire l'an prochain sous votre direction, Monsieur le Président, le rôle de la société civile dans la consolidation des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et du développement humain pourrait être un sujet à examiner plus en profondeur dans le contexte du thème général des Nations Unies au XXIe siècle.

Enfin, le Malawi voudrait féliciter les trois nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga. Nous leur souhaitons la bienvenue dans la famille des Nations Unies.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères des Bahamas, S. E. Mme Janet Bostwick.

Mme Bostwick (Bahamas) (*parle en anglais*) : Les Bahamas partagent la confiance que la communauté internationale a placée en votre personne, Monsieur le Président, en tant qu'envoyé de la Namibie et du continent africain pour présider la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, la dernière de ce XXe siècle. Ma délégation vous félicite de diriger nos délibérations en ce moment critique et vous offre les assurances de son soutien entier.

Ma délégation adresse également ses félicitations à M. Didier Operti, qui a représenté notre région d'Amérique latine et des Caraïbes en tant que Président de la cinquante-troisième session.

Ma délégation souhaite rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies qui dirige cette Organisation extrêmement complexe sur laquelle reposent les espoirs et aspirations des peuples du monde et qui est notre meilleure chance d'instaurer un monde stable.

À cette occasion, je suis heureux de souhaiter chaleureusement la bienvenue au Royaume des Tonga, à la République de Kiribati et à la République de Nauru, les tout nouveaux États Membres de l'Organisation des Nations Unies, au sein de cette communauté des nations. Ces pays s'ajoutent au nombre croissant des petits États insulaires en développement qui font partie des Nations Unies, rappelant ainsi à l'Organisation qu'elle doit redoubler d'efforts en faveur de cette importante communauté.

L'ONU a été créée avec la mission d'oeuvrer collectivement à l'édification d'un monde meilleur, et depuis lors, elle a contribué aux événements positifs survenus sur la scène mondiale. Cependant, des problèmes considérables persistent. Comme le montre l'ordre du jour de la cinquante-quatrième session, même si certains progrès ont été faits, nous continuerons, au cours de la présente session, de débattre de nombreux problèmes épineux qui préoccupent la communauté internationale depuis des dizaines d'années.

Dans le même temps, il nous faudra relever de nouveaux défis.

Les événements récents en Europe et ailleurs dans le monde, engendrés par des luttes intestines, ont soulevé la question de savoir si les États divisés par des conflits ethniques, religieux et autres peuvent forger des identités nationales qui permettraient de surmonter ces divisions. Dans le même temps, ils nous rappellent qu'il faut être très vigilant lorsqu'on fait des exceptions au principe général de non-ingérence dans les affaires internes d'autres États. Les Bahamas estiment que ce principe demeure une garantie majeure de la paix et de la sécurité internationales.

Les Bahamas acceptent le fait que des conflits internes créent des situations obligeant le Conseil de sécurité à agir, conformément à la Charte. Mais nous pensons que lorsque l'ONU intervient dans des conflits internes ou répond à des menaces à la stabilité régionale, elle doit le faire avec le même sens de l'urgence, des ressources adéquates et de façon cohérente. Au vu de ces considérations, les Bahamas appuient les efforts des Nations Unies pour instaurer la paix et la stabilité dans des zones de conflit dans le monde.

Les récentes initiatives de paix des Nations Unies suscitent l'espoir de voir des problèmes apparemment insolubles trouver une solution. En fait, les Bahamas sont encouragées par l'évolution de la situation au Moyen-Orient, notamment par la signature, ce mois, du Mémorandum de Sharm el-Sheikh. Nous considérons ces développements comme pouvant mettre fin à des décennies de conflit dans cette région troublée. Si l'intérêt bien compris devait prévaloir dans des conflits anciens en Afrique, en Asie et en Amérique latine, ils pourraient également être réglés. L'attention de la communauté internationale pourrait alors être consacrée au développement et au bien-être humain, tels qu'envisagés dans la Charte.

La mondialisation et la libéralisation du commerce se renforcent en tant que moyen de promotion d'un développement accru et de création de nouvelles opportunités pour réduire le fossé entre les riches et les pauvres. Il existe toutefois des préoccupations sur le fait que les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et ses mécanismes de règlement de différends placeraient les intérêts des puissants au-dessus de ceux des faibles. En fait les avantages anticipés du libre-échange sont peu réjouissants pour les États et les agriculteurs des Caraïbes qui dépendent de la banane pour leurs recettes dans les échanges extérieurs et pour leur survie. Lorsqu'un traitement préférentiel est supprimé avant que les pays des Caraïbes ne puissent restructurer leur économie, des effets négatifs en résultent.

Nous pensons donc que toutes les parties concernées doivent s'efforcer de trouver une solution au problème de la banane.

Nous considérons la nouvelle phase des négociations de l'OMC, prévue en novembre à Seattle, comme l'occasion exceptionnelle pour les pays en développement de voir leurs préoccupations prises en compte dans les discussions. Les Bahamas envisagent de demander le statut d'observateur au sein de l'OMC. Elles comptent suivre les négociations multilatérales et faire connaître leurs préoccupations, notamment dans le domaine des services et du traitement différentiel pour les petites économies.

Une croissance économique des Bahamas est en partie imputable aux services qu'elles offrent en tant que centre financier offshore. Les Bahamas se préoccupent des mesures prises par la communauté internationale pour bloquer ou empêcher l'emploi de centres offshore et les qualifier indûment de juridictions fiscales «nuisibles». En outre, il existe une tendance à traiter toutes les juridictions offshore comme un groupe homogène alors qu'elles ne le sont pas.

Les Bahamas ont eu la possibilité de prendre la parole à l'Organisation de coopération et de développement économiques sur les pratiques fiscales préjudiciables, en août de cette année à Paris. Nous avons souligné le fait que des règlements stricts et une législation appropriée, élaborés spécifiquement pour faire face au blanchiment de l'argent et aux autres activités illégales, régissent les institutions financières des Bahamas. Les Bahamas s'engagent à travailler avec toutes les parties concernées pour faire face à ces problèmes et à d'autres questions connexes.

En mai de cette année, notre Parlement a pris connaissance du fait que l'économie des Bahamas avait connu une période dynamique. En 1998, notre économie s'est accrue de 3 %, le taux de chômage a atteint 7,8 % et les apports d'investissements étrangers nets ont atteint 491 millions de dollars. Mais le 14 septembre 1999, l'ouragan Floyd frappa les Bahamas, et tout l'archipel en a ressenti les effets. L'environnement, l'infrastructure et les biens ont subi des dégâts considérables. Les implications pour l'économie de notre pays des efforts de secours et de reconstruction doivent encore être évaluées.

Ce qui s'est passé aux Bahamas souligne la pertinence du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adopté en 1994. Nous devons dire, comme d'autres États l'ont fait récemment à la vingt-deuxième session extraordinaire, qu'il faut impérativement que le Programme d'action

de la Barbade soit mis en oeuvre. C'est dans ce contexte que nous demandons instamment un engagement accru de la part de tous pour trouver un consensus sur le projet de résolution reconnaissant la mer des Caraïbes comme une zone spéciale dans le contexte du développement durable.

Comme les États frères de la Communauté des Caraïbes, les Bahamas ont fait connaître leur préoccupation quant au transit de déchets nucléaires et dangereux par la mer des Caraïbes. Mais le transit de ces cargaisons se poursuit. Nous redisons notre souhait qu'il y soit mis fin car il constitue le plus grand risque pour la fragilité de notre environnement marin et nos économies.

Le grand nombre de sessions d'examen passées ou à venir sur les résultats des conférences des Nations Unies sur les petits États insulaires en développement, la population, le développement social et la condition des femmes illustre les efforts de l'Organisation pour répondre à ses obligations économiques et sociales au titre de la Charte. Les Bahamas sont convaincues que ces examens confirmeront la nécessité d'une nouvelle politique et de mesures accrues pour répondre aux objectifs élevés fixés à la Barbade, au Caire, à Copenhague et à Beijing.

Je voudrait parler brièvement de nos efforts constants pour maintenir l'élan en vue d'assurer l'égalité entre les sexes, un sujet qui sera traité lors de l'examen quinquennal de la conférence de Beijing. Les femmes dans le monde continuent de casser le carcan des diverses contraintes. Ainsi, aux Bahamas, les femmes ont fait d'énormes progrès, au Parlement, dans le domaine judiciaire, dans l'administration, le secteur commercial et les services. Mais nous sommes conscients que de grands problèmes subsistent pour réaliser l'égalité des femmes. Nous nous inquiétons de la traite des êtres humains, surtout des femmes et des enfants. Les Bahamas envisagent d'appuyer activement — aux plans national et international — les efforts destinés à assurer aux femmes des droits juridiques et une autonomie économique, et à les aider à se sortir de la pauvreté. Nous espérons donc que l'examen de Beijing élaborera des stratégies permettant un engagement accru de la communauté internationale en faveur des femmes.

Les Bahamas appuient le consensus grandissant sur les droits de l'homme, qui est centré sur les principes et les valeurs telles que la démocratie, la bonne gouvernance et la primauté du droit. Nous pensons également que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient respecter les engagements qu'ils ont pris en matière de droits de l'homme.

La République d'Haïti est une jeune démocratie qui fait face avec courage à de graves difficultés politiques, économiques et sociales. Ces multiples problèmes ont provoqué aux Bahamas un afflux massif d'immigrants illégaux originaires d'Haïti. En même temps que des immigrants illégaux, venant surtout d'autres pays de la région des Caraïbes, les immigrants illégaux haïtiens continuent de constituer un fardeau pour les structures socioéconomiques des Bahamas. Il est donc de notre intérêt que les institutions démocratiques et l'économie haïtiennes soient stabilisées. Les Bahamas ont participé à une mission de la Communauté des Caraïbes en Haïti en juillet dernier. Cette mission a examiné avec le Gouvernement haïtien sa préparation aux élections. Ce faisant, nous avons exprimé notre appui au processus d'élections libres et régulières en Haïti. Nous appuyons également sans réserve les efforts du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale en vue de la reconstruction d'Haïti et du renforcement et de la promotion de sa démocratie.

L'an dernier, à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue, la communauté internationale a adopté un nouveau programme détaillé de mesures pour améliorer l'efficacité des activités nationales, régionales et internationales de contrôle des drogues. Les États Membres doivent maintenant appliquer ce programme, notamment en réalisant les objectifs énoncés dans les documents finaux de la session extraordinaire. Pour que le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues s'acquitte de son mandat, il faut qu'il dispose des ressources nécessaires.

Le trafic de drogues vers et via les Bahamas constitue une grave menace pour notre développement socioéconomique. Une partie importante de notre budget national continue d'être consacrée à la répression du trafic de drogues. Je tiens à souligner que même si cela se fait aux dépens de programmes nationaux prioritaires, les Bahamas ne relâcheront pas leurs efforts pour surmonter les difficultés posées par le trafic de drogues et la criminalité connexe. Nous sommes tout particulièrement préoccupés par le trafic d'armes à feu illicites, qui semble aller de pair avec le trafic de drogues. Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'armes à feu s'accompagne de l'augmentation de crimes violents commis avec ces armes à feu. Nous continuons de demander instamment que des efforts accrus soient faits pour contrôler la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, notamment la ratification et l'application des conventions internationales pertinentes.

Le fait que l'on ne soit pas parvenu au désarmement général et complet signifie que les graves menaces à la paix

et à la sécurité internationales persistent. La production et le stockage d'armes chimiques, biologiques et d'autres types d'armes de destruction massive aggravent cette situation. La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines terrestres et sur leur destruction, à laquelle les Bahamas ont adhéré, aura été un succès important dans les récentes initiatives en matière de désarmement. La Convention démontre ce qu'il est possible de faire si des objectifs concertés existent dans le domaine du désarmement.

Dans un environnement mondial en pleine mutation, la réforme de l'Organisation des Nations Unies doit continuer d'être une priorité pour que l'Organisation reste compétente dans le rôle que lui confère la Charte. Les négociations sur la réforme à multiples facettes du Conseil de sécurité ont avancé trop lentement. Il est clair que le Conseil doit être réformé, et que l'un des principaux objectifs de la réforme doit être l'augmentation de ses membres. Les Bahamas appuient cet objectif. Cependant, dans l'établissement des critères d'élargissement du Conseil, il faut penser à un mécanisme qui permette à tous les Membres de jouir du privilège de siéger au Conseil.

Les Bahamas saluent la décision prise par l'Assemblée générale d'organiser un sommet du millénaire au début de l'Assemblée du millénaire. Nous pensons que le sommet ne devrait pas être simplement une commémoration, mais il devrait aussi donner lieu à un débat de fond. Les Bahamas souhaitent présenter quelques idées sur ce sommet. Nous pensons que le sommet ne doit pas être un forum pour répéter de nobles idéaux ou des initiatives pratiques qui ont été adoptées lors de conférences internationales antérieures. Le sommet du millénaire doit servir de catalyseur pour s'appuyer tout particulièrement sur les résultats de ces conférences afin d'élaborer un programme international revitalisé pour le XXIe siècle. Ce programme doit tenir compte des résultats accomplis par l'ensemble du système des Nations Unies dans les domaines du développement économique et social ainsi que de la paix et de la sécurité, et il faudra qu'il soit réaliste. De ce point de vue, les Bahamas continuent de penser que la question des réfugiés, par exemple, ne devrait pas continuer d'être dissociée de la question plus générale des migrations illégales.

Dans le cadre du programme revitalisé, l'Organisation des Nations Unies améliorerait ses partenariats avec d'autres organisations régionales et internationales. De tels partenariats avec des organisations telles que le Commonwealth, l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes amélioreraient la coordination des solutions aux problèmes à caractère mondial.

L'Organisation des Nations Unies ne peut pas faire ce qu'on attend d'elle à moins qu'elle ne dispose de ressources nécessaires. Les valeurs communes que nous partageons, et notre détermination à trouver des solutions aux problèmes mondiaux, devraient nous inciter à faire montre de la volonté politique nécessaire pour tirer parti de ce que l'Organisation des Nations Unies a accompli jusqu'à présent. Ainsi, l'Organisation doit pouvoir disposer de fonds de manière fiable, prévisible et en temps voulu pour pouvoir s'acquitter des mandats que lui ont confiés ses États Membres.

Le large éventail de problèmes et de questions qui figurent à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies ne peuvent pas être résolus si l'on n'investit pas dans le multilatéralisme et le partenariat. Il nous incombe de faire de l'Organisation des Nations Unies une organisation hautement efficace et pleinement capable de relever les défis politiques, économiques, sociaux et en matière de sécurité du XXIe siècle. Les Bahamas s'engagent à jouer pleinement leur rôle dans les efforts que les Nations Unies déploient pour assurer un avenir meilleur à tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères d'Haïti, S. E. M. Fritz Longchamp.

M. Longchamp (Haïti) : La République d'Haïti trouve un sujet de réelle satisfaction dans le fait que, cette année, la cinquante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée est présidée par M. Theo-Ben Gurirab, un homme pour qui nous avons beaucoup d'admiration, un homme qui a su mettre avec bonheur sa compétence et son sérieux au service de son pays, la Namibie, considéré à juste titre comme l'un des symboles de succès de l'Organisation. Nous profitons de l'occasion pour lui souhaiter plein succès dans l'immense et noble tâche qui lui incombe.

Nous tenons à rendre hommage à S. E. M. Didier Opertti, Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, qui a dirigé avec efficacité les travaux de la cinquante-troisième session.

Nous saisissons également l'occasion pour présenter nos salutations les plus sincères au Secrétaire général de l'Organisation, M. Kofi Annan, qui, au moment où notre monde est confronté à de multiples défis, a su déployer une intelligence et une sagesse riches de sa grande expérience afin de permettre à la communauté des Nations Unies de faire face aux inévitables mutations du XXIe siècle.

Nous saluons aussi avec une profonde satisfaction l'admission de la République de Kiribati, de la République de Nauru et du Royaume des Tonga comme Membres à part entière de l'Organisation dont ils renforcent le caractère universel et enrichissent la pluralité d'expression.

Nous prenons la parole en ce jour du 1er octobre, lendemain de l'anniversaire du coup d'État sanglant de 1991, véritable acte d'assassinat de la démocratie, du rêve de tout un peuple. Sans l'action déterminée de l'ONU et de ses Membres, penser à cet événement triste et meurtrier eut été plus angoissant pour le peuple haïtien aujourd'hui. Nous tenons donc à dire encore une fois notre reconnaissance à la communauté internationale pour avoir assuré le retour à l'ordre constitutionnel démocratique en Haïti.

Depuis ce retour, le Gouvernement et le peuple haïtiens, aidés de la communauté internationale, ont ardemment travaillé pour assurer un environnement propice à l'épanouissement démocratique et au progrès économique. Cet effort n'a pas encore produit tous les résultats escomptés car, au cours des cinq dernières années, la République d'Haïti a connu des problèmes dus à la complexité de sa situation. Mais, par la volonté de notre peuple et de son gouvernement, le rêve démocratique haïtien deviendra une réalité.

Par-dessus tout, le Gouvernement de la République reste convaincu de l'importance névralgique du renouvellement des institutions, du Parlement en particulier, dont le mandat de la majorité des membres est arrivé à expiration le 11 janvier 1999. À cette fin, des élections sincères, honnêtes et démocratiques seront organisées dans les prochains mois. Pour sa part, le chef de l'État, M. René Préval, a, à plusieurs reprises, solennellement affirmé sa détermination à créer les conditions devant rendre possible l'organisation des élections par le Conseil électoral provisoire. Certes, garant du bon fonctionnement des institutions, le Président de la République a estimé que l'important demeure l'établissement des conditions matérielles d'organisation de bonnes élections, plutôt que des élections précipitées dont les résultats seraient mis en cause pour défaillance organisationnelle. Pour le Président Préval, la réalisation des élections doit déboucher sur un dénouement de la crise, et non sur sa perpétuation ou encore sur la création d'une autre.

Dans le but d'oeuvrer à la consolidation des acquis, le Gouvernement souhaiterait qu'un consensus soit trouvé dans la poursuite de l'assistance technique à la professionnalisation de la Police nationale; et ce, dans la stricte observance des lois haïtiennes. C'est le vœu du Gouvernement de la République d'éviter toute interruption de l'effort visant à

réformer en profondeur le système judiciaire et à promouvoir le plein respect des droits de l'homme dans toutes leurs dimensions.

La cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale est très certainement un moment de grand symbolisme. Etant la dernière de ce siècle, elle se doit de porter une vision qui fera de notre organisation un instrument incontournable et efficace pour affronter les défis qui nous attendent au XXIe siècle. Nous connaissons les grandes lignes de cette vision telles qu'elles se dessinent en filigrane depuis le Sommet de Stockholm sur l'environnement, celui de Copenhague sur le développement social et celui de Rio sur la Planète Terre. Elles se complètent par l'idéal des peuples du monde entier, tel qu'exprimé dans notre charte, à savoir : préserver les générations futures du fléau de la guerre; assurer le respect des droits fondamentaux de l'homme; favoriser le progrès social; et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Notre tâche au cours de cette cinquante-quatrième session doit donc consister, à travers les débats et les travaux des différentes commissions, à parfaire l'articulation conceptuelle et opérationnelle de cette vision.

La cinquante-quatrième session sera aussi l'occasion pour l'Organisation des Nations Unies d'approfondir sa réflexion sur sa mission de sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales et de la promotion du développement économique et social. À cet égard, la République d'Haïti se réjouit de constater que la situation au Timor oriental est en train de s'améliorer, suite à l'action de la communauté internationale et à la coopération entre celle-ci et les autorités indonésiennes. Elle espère que la présence de la force multinationale de paix aidera à sortir le pays du chaos où il est plongé. Elle exhorte le Gouvernement indonésien et ses alliés du Timor oriental à respecter effectivement le verdict des urnes et à prendre des mesures afin d'assurer la transition pacifique du Timor oriental vers l'indépendance et la démocratie.

La République d'Haïti se réjouit aussi de la fin de la situation de guerre qui existait en République démocratique du Congo. L'Accord signé à Lusaka, sous l'égide du Président Frederick Chiluba, entre les protagonistes de ce conflit est un témoignage évident que l'Afrique est en train de se donner les moyens de maîtriser son destin diplomatique et géographique.

La République d'Haïti convie l'Inde et le Pakistan à mettre tout en oeuvre pour trouver une solution définitive au conflit du Cachemire et à mettre un terme à leur course à l'armement nucléaire qui, en réalité, constitue un mécanisme

effroyable par lequel les hommes se privent d'énormes ressources financières et de matière grise pour les consacrer à la destruction au lieu de les mettre au service de leur survie et de leur développement.

Une fois de plus, le Gouvernement haïtien renouvelle sa condamnation de toutes formes d'actions terroristes susceptibles d'entraîner des dégâts matériels et humains. Il réaffirme sa foi dans les droits fondamentaux de l'homme et dans les principes généraux du droit international comme sources des normes régissant les relations entre les nations.

Face aux conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales, il est réconfortant que le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, M. Federico Mayor, ait songé à promouvoir à travers le monde la culture de la paix si nécessaire aux bonnes relations à l'intérieur et entre les nations. La promotion d'une véritable culture de la paix est inséparable d'une démocratisation de l'ordre international. Un des aspects les plus fondamentaux de cette démocratisation réside dans la solution à apporter à la question d'une représentation équitable au Conseil de sécurité. Il est temps, pour cette honorable Assemblée, de parvenir à un consensus sur ce sujet d'une importance cruciale pour l'avenir de l'Organisation.

Un autre point tout aussi important pour l'établissement d'une véritable culture de la paix, est l'application des résolutions prises par les Nations Unies dans le domaine de la sécurité internationale. Bon nombre de résolutions n'ont pas été appliquées alors que leur application serait un élément déterminant non seulement dans la dynamique des relations entre le Nord et le Sud mais encore dans l'indispensable interrelation à développer entre les États, les institutions internationales et les organisations non gouvernementales.

Durant ces deux derniers mois, le Gouvernement et le peuple haïtiens ont observé avec autant de tristesse que d'impuissance le cheminement destructeur et les lourdes conséquences des catastrophes naturelles qui se sont abattues sur la Turquie, Taiwan, la Grèce, les Bahamas et les États-Unis. Nous tenons à redire aux peuples turc, grec, taiwanais, bahamien et américain que nous avons partagé leur douleur et leur offrons notre solidarité bien comprise, étant nous-mêmes malheureusement accoutumés à subir des désastres.

C'est pour nous l'occasion de redire que le Gouvernement haïtien suit avec attention l'évolution des relations entre les deux rives du détroit de Taiwan. Notre gouverne-

ment a noté avec satisfaction que des deux côtés se mettent en oeuvre des mesures susceptibles d'instaurer un climat de confiance, de respect et de prospérité qui sera des plus bénéfiques pour les populations qui y habitent.

À l'aube du nouveau millénaire, la lutte pour l'élimination de la pauvreté reste l'une des tâches les plus nobles du système des Nations Unies afin d'instaurer, comme le veut la charte qui nous régit, de meilleures conditions de vie pour les êtres humains sur cette terre.

Monsieur le Président, vous vous êtes fait récemment l'écho de la grande majorité des États en développement en déclarant que la mondialisation serait capable d'ouvrir les vannes de la concurrence de telle manière que certains États seraient rayés de la carte. Il appartient donc à l'ONU et à chaque État d'examiner avec attention les moyens de remédier aux effets néfastes de la mondialisation sur les structures sociales et économiques de chacun de nos pays, spécialement sur les petits États en développement. La mondialisation a certes son côté positif par le fait qu'elle rapproche les communautés humaines tant au niveau politique, social que culturel mais elle ne saurait servir de prétexte à une uniformisation susceptible de stériliser cette diversité qui fait la force de l'humanité.

M. Morel (Seychelles), Vice-Président, assume la présidence.

À la veille du troisième millénaire, ce qui doit nous unir plus que jamais au-delà des différences et des intérêts parfois bien divergents, est l'établissement des bases pour aboutir à la sécurité pour tous et à l'élimination de la pauvreté comme première phase d'un processus planétaire de développement durable véritable.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministres des affaires étrangères du Togo, M. Joseph Kokou Koffigoh.

M. Koffigoh (Togo) : Il m'est agréable de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous exprimer mes très vives félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette cinquante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale. Ce choix témoigne de la grande estime que la communauté internationale porte à votre pays, la Namibie, de même qu'il constitue un hommage à votre passé de combattant de la liberté et à vos qualités d'homme d'État. Soyez assuré du plein appui de ma délégation dans l'exécution de votre mandat.

Je voudrais adresser mes sincères félicitations à votre prédécesseur, S. E. M. Didier Operti, Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Au Secrétaire Général, S. E. M. Kofi Annan, je tiens à exprimer la haute appréciation du Gouvernement togolais pour la perspicacité et la ténacité dont il fait preuve dans la recherche de solutions aux multiples problèmes auxquels l'Organisation doit faire face.

Je voudrais enfin saisir l'occasion pour féliciter chaleureusement la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga à la suite de leur admission au sein de la grande famille des Nations Unies.

Nous voilà réunis cette année encore afin de faire le bilan des actions menées dans la poursuite de nos objectifs communs et de coordonner nos vues sur les moyens à mettre en oeuvre pour relever les défis de l'heure. Face à l'état actuel du monde, force est de reconnaître que, malgré d'importants progrès réalisés, celui-ci se caractérise malheureusement encore aujourd'hui par une situation faite d'instabilité, de guerres ouvertes et de tensions dues le plus souvent à un état de pauvreté généralisée, à une répartition inégale des ressources et à l'aspiration légitime des peuples à plus de liberté, de justice et de mieux-être.

En effet, au moment où l'humanité s'apprête à entrer dans le troisième millénaire, notre monde offre un tableau des plus sombres de son histoire au plan économique et social. Les problèmes de tous genres liés au sous-développement, la misère et les inégalités entre pays développés et pays démunis, longtemps décriés en ces lieux et dans d'autres enceintes, se sont exacerbés ces dernières années sous l'effet de la mondialisation de l'économie. Si les pays développés ont tiré profit de ce phénomène, notamment dans le domaine des échanges commerciaux et des investissements, les pays en développement pâtissent de son impact négatif sur leurs économies déjà fragilisées par l'insupportable fardeau de la dette, la chute effrénée des cours des matières premières et le déclin continu de l'aide publique au développement.

Concernant particulièrement la question de la dette extérieure, l'on ne soulignera jamais assez combien son accumulation entrave les efforts de développement. La prise de conscience quant à l'ampleur de ce problème et de son incidence sur le développement est telle que les pays les plus industrialisés, les institutions du système des Nations Unies et celles de Bretton Woods reconnaissent désormais

que la plus grande partie de la dette des pays en développement ne pourra être remboursée. Ils admettent également sans ambages que le fardeau de la dette constitue l'obstacle majeur au développement des pays pauvres et que les mécanismes mis en place pour résoudre la crise de la dette ont été peu efficaces.

Dans ce contexte, l'on ne peut que se féliciter de l'engagement du Sommet du Groupe des Huit, réuni en juin dernier à Cologne, d'annuler une partie de la dette des pays les plus pauvres du monde. Ma Délégation encourage la communauté internationale à continuer de prendre des mesures hardies visant à résoudre efficacement et durablement le problème de la dette, comme l'annulation de la totalité de la dette bilatérale accordée aux pays les plus pauvres, la réduction significative du fardeau de la dette des pays à revenu intermédiaire et des pays à faible revenu, l'assouplissement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés afin de la rendre plus accessible. Il est cependant à souligner que la mise en oeuvre de telles mesures ne devrait pas s'opérer au détriment de l'aide publique au développement qui, malheureusement, ne cesse de s'amenuiser.

Au plan des échanges, il est généralement admis que l'essor du commerce international est un véritable moteur pour la croissance et le développement. Notre souhait est de voir la communauté internationale prendre des mesures appropriées tendant à intégrer les pays en développement au système commercial international par l'accroissement de l'accès des exportations de ces pays aux marchés des pays développés, par le soutien à la diversification et au renforcement de leurs capacités de production et par l'amélioration des termes de l'échange.

Nous espérons vivement que les prochaines négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce, de la dixième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et celles entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique prendront en compte les intérêts des partenaires les plus faibles.

Ces dernières années, de nombreuses initiatives ont été prises aux niveaux bilatéral et multilatéral pour tenter de relever les défis qui se posent au continent africain — je citerai notamment, à ce propos, l'Initiative des États-Unis d'Amérique en faveur d'un partenariat pour la croissance économique de l'Afrique et la Conférence de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Il y a lieu de s'en réjouir tout en appelant, dans un souci d'efficacité, à une certaine coordination entre ces initiatives et celles du système des Nations Unies.

Les efforts tendant à promouvoir le développement et à éliminer la pauvreté en Afrique ne sauraient être dissociés de la lutte quotidienne que nous sommes tenus de mener pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité. Pour nos pays, cette année encore, la préservation et la consolidation d'un climat de paix et de stabilité ont constitué un impératif majeur, tant les menaces étaient à la fois multiples et réelles.

Aussi, le Gouvernement togolais, traditionnellement enclin à la recherche de la paix et de la stabilité, n'a ménagé aucun effort pour tenter de concilier les vues chaque fois que la discorde tend à gagner les esprits, convaincu que le dialogue et la concertation sont à privilégier pour régler les différends et que tout conflit survenant dans l'un quelconque des pays de la sous-région représente une tragédie pour l'ensemble de la sous-région, pour ne pas dire de l'Afrique.

C'est donc mus par cet élan de solidarité sous-régionale que, sous l'impulsion du Président de la République, S. E. Gnassingbé Eyadéma, Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), nous avons mené les actions et pris les initiatives appropriées en vue de trouver des solutions négociées à la crise en Guinée-Bissau, au conflit sierra-léonais et à l'incident frontalier entre la Guinée et le Libéria.

À la suite de la crise qui a éclaté en Guinée-Bissau en juin 1998, les efforts déployés par la CEDEAO et la Communauté des pays de langue portugaise ont abouti à la signature d'un cessez-le-feu, puis d'un Accord de paix en novembre 1998. Le déploiement subséquent d'un contingent du Groupe de contrôle de la CEDEAO doté de moyens insuffisants, hélas, n'a malheureusement pas permis d'aider efficacement à la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord d'Abuja et du Protocole de Lomé, ni d'apaiser complètement les tensions. En dépit du bouleversement brutal du processus de paix survenu le 7 mai 1999, le Conseil de sécurité a entériné la proposition du Secrétaire général visant au maintien du Bureau des Nations Unies en Guinée-Bissau avec un mandat révisé. Il est à espérer que l'Organisation et la communauté internationale s'emploieront à apporter l'assistance requise au peuple bissau-guinéen qui en a tant besoin. Nous saluons à cet égard les engagements qui ont été pris et qui vont aboutir au respect du calendrier électoral du mois de novembre 1999. Nous pouvons donc dire que la sérénité et la sécurité reviennent en Guinée-Bissau.

En Sierra Leone, grâce à l'initiative et à la détermination des Chefs d'État de la CEDEAO et au soutien de la communauté internationale, le Gouvernement sierra-léonais et le Front révolutionnaire uni ont signé à Lomé, dans notre capitale, le 7 juillet 1999, un Accord de paix dont la mise en oeuvre permettra aux Sierra-Léonais, nous osons l'espérer, de s'engager résolument dans la voie de la réconciliation nationale, de la stabilité et de la reconstruction. Ainsi que j'ai eu à le souligner hier devant le Conseil de sécurité, dans le cadre de son débat public sur l'état de l'Afrique, le retour de la paix est étroitement lié à l'application de l'Accord de paix de Lomé.

C'est pourquoi je me félicite de la proposition faite par le Secrétaire général dans son dernier rapport sur la Sierra Leone de créer une Force des Nations Unies de 6 000 hommes dans le pays, conformément à l'Accord précité. Je reste persuadé que le Conseil de sécurité, qui a déjà entamé l'examen de la question, autorisera, le plus vite possible, le déploiement de cette Force qui, conformément au mandat qui lui sera assigné, aidera le Gouvernement sierra-léonais à appliquer le plan de désarmement, de démobilisation et de réinsertion arrêté.

Nos remerciements vont tout particulièrement au Gouvernement britannique qui préside le Groupe de contact international sur la Sierra Leone, aux organisations internationales et agences humanitaires ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué, de diverses manières, au retour de la paix dans ce pays. Je me souviens qu'au cours des négociations de paix de Lomé, une belle solidarité s'est manifestée, qui a permis aux délégués des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la Jamahiriya arabe libyenne, au délégué du Secrétaire général de l'OUA, aux représentants permanents de l'ONU et au Représentant spécial du Secrétaire général en Sierra Leone — à Freetown notamment — de conjuguer leurs efforts autour du comité des sept pays membres du Groupe de contact de la CEDEAO et de travailler d'arrache-pied jour et nuit pour aboutir au résultat escompté en Sierra Leone. Voilà pourquoi nous estimons qu'il est impératif que les décisions qui viennent d'être prises de mettre rapidement en oeuvre le programme de démobilisation, de désarmement et de réintégration avec l'envoi des 6 000 Casques bleus des Nations Unies soient appliquées au plus vite afin que ce foyer de guerre soit définitivement éteint.

Pour ce qui est du Libéria, un comité ad-hoc des ministres des affaires étrangères de la CEDEAO s'est réuni le 26 août 1999 à Lomé pour examiner le problème de déstabilisation que connaît ce pays frère. Ma délégation lance un appel pressant aux parties concernées pour qu'elles respectent les dispositions pertinentes du Traité de la CE-

DEAO et du Protocole de non-agression, signé à Lagos le 22 avril 1998, en vue de permettre le rétablissement sans délai d'un climat de paix, de sécurité et de confiance dans la sous-région. À cet égard, nous nous réjouissons de l'entente réalisée récemment à Abuja — le 16 septembre 1999 — entre les chefs d'État de la Guinée et du Libéria, lors du mini-sommet de la CEDEAO qui s'est tenu dans la capitale nigériane. Nous lançons également un appel pour que les pays de la sous-région qui portent le fardeau des réfugiés — notamment la Guinée — puissent bénéficier du soutien international nécessaire afin de faire face à ce problème.

Ailleurs en Afrique, la persistance des conflits armés, avec leurs conséquences humanitaires de tout genre, préoccupe énormément ma délégation. À cet égard, nous saluons la signature à Lusaka, le 12 juillet dernier, de l'Accord de cessez-le-feu entre les principales parties au conflit en République démocratique du Congo et appelons de tous nos voeux un engagement plus ferme du Conseil de sécurité aux côtés des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

En Angola, nous espérons que les efforts conjugués de l'ONU et de l'OUA permettront au peuple angolais de se réconcilier avec lui-même et favoriseront le retour de la paix et de la stabilité dans ce pays. En tout cas, le Togo est fermement résolu à appliquer les décisions de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les mesures prises contre les belligérants en Angola.

S'agissant du conflit frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée, ma délégation voudrait formuler le voeu ardent de voir les deux pays frères s'engager véritablement dans la voie du règlement pacifique de leur différend.

Il est réconfortant de noter que la crise née de l'affaire de Lockerbie a connu, ces derniers temps, des progrès réels dans son traitement après tant d'années d'atermoievements qui ont pénalisé le peuple frère de la Jamahiriya arabe libyenne.

Le Gouvernement togolais considère qu'en mettant à la disposition de l'Organisation des Nations Unies les deux personnes suspectées dans le cadre de l'attentat de Lockerbie, la Libye a satisfait aux obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et que ce dernier se doit désormais de lever définitivement et sans délai les sanctions imposées à ce pays. Ce faisant, il contribuera à mettre un terme aux souffrances du peuple frère de la Jamahiriya arabe libyenne qui n'ont que trop duré.

Pour ce qui est du Moyen-Orient, nous réaffirmons notre ferme conviction que l'avènement d'une ère de paix durable, de stabilité et de sécurité pour tous ne pourra se réaliser que par la poursuite du processus de paix et par l'affirmation d'une volonté politique plus résolue des uns et des autres, sur la base des résolutions 242 (1967), 368 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et suivant le principe «terre contre paix». Dans cette optique, le Gouvernement togolais se réjouit de l'évolution de la situation dans la région au travers des mesures récemment adoptées par le Président Yasser Arafat et le Premier Ministre Ehud Barak. Il exhorte les parties concernées à continuer d'oeuvrer sans relâche à la recherche des voies et moyens devant permettre la poursuite harmonieuse du processus de paix.

L'un des événements majeurs qui aura le plus marqué ce siècle évanescant reste incontestablement la cessation de la guerre froide, qui, entre autres choses, a eu comme conséquence l'éloignement du spectre d'une destruction nucléaire. Du moins, nous l'espérons.

Profondément attaché au principe du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, le Togo reste préoccupé par la question du désarmement nucléaire et de l'élimination des autres armes de destruction massive. C'est pourquoi il en appelle à la poursuite des efforts tendant à mettre définitivement fin à la prolifération des armes nucléaires et à la menace qu'elle comporte.

Il en est de même du phénomène de la prolifération et du trafic illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique. Mon pays se félicite des initiatives des Nations Unies tendant à circonscrire et à endiguer ce phénomène et espère que la Conférence internationale, décidée par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 53/77 E du 4 décembre 1998 et prévue à Genève en 2001, permettra de trouver des solutions efficaces au problème.

Je voudrais souligner le rôle joué dans ce contexte par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, qui a organisé à Lomé, du 2 au 4 août 1999, un atelier sur le trafic illicite des armes légères. Il me plaît de saisir cette occasion pour rendre un hommage bien mérité au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui vient de doter ce Centre d'un directeur dont la tâche fondamentale est de s'atteler à la redynamisation de ses activités et à la mobilisation des fonds nécessaires au financement de ses dépenses opérationnelles. Au regard de la part importante qu'elle a prise dans la mise en oeuvre du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement tout comme dans la destruction des armes collectées lors du processus de paix

au Libéria, il nous paraît urgent que cette institution soit soutenue dans son action. À cet égard, nous remercions les Gouvernements italien, japonais, norvégien et suédois pour leurs généreuses contributions volontaires et réitérons notre appel à la communauté internationale à lui apporter son appui financier et logistique.

S'agissant du fonctionnement de l'Organisation, il me plaît de souligner ici le rôle fondamental du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation réaffirme son adhésion à toute réforme visant au renforcement de l'efficacité du Conseil et à la représentation de l'Afrique en son sein, à titre permanent, conformément à la volonté des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine.

Tout au long de son histoire, mon pays ne s'est, à aucun moment, écarté des objectifs de l'Organisation; en maintes circonstances, il a exprimé et manifesté son attachement aux idéaux de paix et de justice ainsi qu'aux principes de la démocratie et de la protection des droits de l'homme. Transcendant les crises sociopolitiques qu'il a connues ces dernières années, le peuple togolais s'est résolument engagé dans une nouvelle dynamique d'entente et de concorde nationale que vous me permettez un instant de souligner. Ainsi, le 19 juillet 1999, à l'initiative du général Eyadéma, Président de la République, un dialogue inter-togolais, réunissant tous les acteurs politiques du pays, a été organisé à la suite des réunions préliminaires tenues à Paris et à Lomé entre mars et juin 1999.

L'opportunité a été donnée aux représentants de la mouvance présidentielle et à ceux de l'opposition togolaise de s'exprimer librement sur les grands dossiers de la vie politique de notre pays sous l'arbitrage de facilitateurs internationaux. Je voudrais, à cet égard, renouveler la profonde gratitude de mon pays à la France, à la République fédérale d'Allemagne, à l'Union européenne et à l'Organisation internationale de la francophonie pour le rôle considérable qu'ils ont joué pendant ces négociations qui ont abouti à la signature d'un Accord-cadre le 29 juillet 1999. Pour permettre la mise en oeuvre de cet Accord, le Gouvernement a prouvé qu'il était prêt à toutes les concessions allant dans le sens de l'intérêt national, étant entendu que la réconciliation nationale est indispensable à la poursuite du processus de démocratisation et à la consolidation de l'état de droit au Togo comme ailleurs.

Nous restons confiants que la raison et le sens de l'intérêt national continueront de prévaloir afin que les espoirs du peuple togolais et de la communauté internationale ne soient pas déçus.

Le Gouvernement estime que la signature de cet Accord est une étape importante dans notre marche résolue vers l'édification d'une société démocratique et vers l'édification du développement. Il lance, en conséquence, un appel solennel à la communauté internationale pour qu'elle contribue à la reprise effective de la coopération avec le Togo afin de permettre aux populations de jouir des fruits de la démocratisation. La misère est l'ennemi de la démocratie.

La complexité des enjeux et la multiplicité des défis à relever à l'aube du troisième millénaire appellent à un renforcement de la coopération internationale et surtout à une solidarité plus forte et plus accrue avec l'Afrique. Aucune nation, aucun pays, quelles que soient ses ressources et ses capacités, ne peut seul relever ces défis. La coopération entre les peuples des Nations Unies s'impose à nous comme un impératif.

C'est donc ensemble que nous devons agir, en consolidant notre solidarité dans le cadre de notre Organisation qui, après un demi-siècle d'existence, a prouvé qu'elle était un outil irremplaçable au service de l'humanité.

Le Togo qui, à nouveau, proclame sa foi dans l'Organisation des Nations Unies voudrait l'encourager à poursuivre, sans relâche, au cours du siècle à venir, la réalisation des buts et objectifs qui lui ont été assignés par la Charte.

Puisse cette session renforcer notre commun combat pour la consolidation de la paix, de la justice, de la liberté et du progrès dans le monde et favoriser une meilleure compréhension entre les nations. En tout cas, le Togo est prêt à apporter sa pierre à cet édifice.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre d'État des affaires étrangères de la Grenade, S. E. M. Mark Isaac.

M. Isaac (Grenade) (*parle en anglais*) : Ma délégation se réjouit de féliciter le Président de son élection. Les félicitations de ma délégation sont encore plus chaleureuses alors qu'il a le privilège et l'honneur d'assumer ses fonctions de Président de cette cinquante-quatrième session pour mener l'Assemblée générale du XXe au XXIe siècle. Cette occasion ne se reproduira pas avant 100 ans. Aussi, nous sommes confiants que, compte tenu de son passé héroïque de dirigeant de l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain (SWAPO) et de ses fonctions actuelles de Ministre des affaires étrangères de la Namibie, il dirigera nos délibérations avec clairvoyance et dynamisme.

Ma délégation souhaite également remercier M. Didier Opertti, de l'Uruguay, qui a dirigé de façon si brillante et si productive les travaux de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

Ma délégation souhaite la bienvenue à la République de Kiribati, à la République de Nauru et au Royaume des Tonga dans la famille des nations et leur adresse ses chaleureuses félicitations.

Alors que le rideau descend lentement sur le XXe siècle, pour l'amener à son inévitable fin, les esprits sont à la réflexion et à l'anticipation. Et à juste titre, puisqu'un lien se tisse entre le passé, le présent et le futur, car nous ne pouvons apprécier le présent sans connaître le passé si nous voulons assurer le futur. Et de fait, du point de vue historique, le passé n'est jamais révolu, car ce qui est passé est un prélude.

En rétrospective, pour certains pays en développement, les années 80 étaient considérées comme des années perdues à cause du lourd fardeau du service de la dette, de la chute des cours des produits de base, de la croissance économique négative, du chômage et de l'ajustement structurel. Dans les années 90, les mots à la mode semblent être «développement durable», «écologique», «bonne gouvernance», «mondialisation», et «réduction de la pauvreté». Ces termes semblent hérités des sommets que les Nations Unies ont tenus en série dans les années 90 : la Conférence sur l'environnement et le développement en 1992; sur les droits de l'homme en 1993; sur le développement durable des petits États insulaires en développement en 1994; sur la population et le développement en 1994; sur le développement social en 1995; sur les femmes en 1995, sur les habitats humains en 1996; et sur la sécurité alimentaire en 1996. À toutes ces réunions de haut niveau, l'accent a été mis sur l'aspect central de la personne humaine dans le développement social, économique et culturel durable.

Pour la Grenade, le concept de développement durable est la responsabilité partagée des pays développés et des pays en développement. Son caractère mondial doit être reconnu, afin qu'il y ait un meilleur échange de connaissances, d'idées, d'information et de ressources. Par conséquent, la région d'où je viens, les Caraïbes, exhorte nos partenaires plus développés de mettre rapidement à notre disposition des sources de financement et de transfert technologique nouvelles et supplémentaires pour nous permettre de nous acquitter des obligations que nous imposent les conventions internationales. En bref, les concepts de village planétaire et de mondialisation doivent être fondés sur le don, l'attention et le partage.

Le développement durable n'est pas possible sans le respect de toute la gamme des droits de l'homme — économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. De fait, les droits de l'homme sont dénués de sens dans un environnement de pauvreté et de dénuement. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Mary Robinson, a dit, avec justesse, que la plus grande des violations des droits de l'homme commises à l'heure actuelle est peut-être le fait qu'un cinquième de l'humanité vit dans la pauvreté absolue. Selon les estimations de la Banque mondiale, plus de 35 % des habitants du bassin des Caraïbes vivent en-dessous du seuil de la pauvreté. Cette situation menace l'existence même des sociétés civiles dans cette région.

En outre, la situation précaire de certains petits États des Caraïbes se voit aggravée par les décisions inhumaines prises par l'Organisation mondiale du commerce sur le régime de l'Union européenne concernant l'importation de bananes. Nous sommes encore déconcertés par l'attitude de notre allié traditionnel et de certains pays amis de l'Amérique latine à l'égard de la version modifiée du régime d'importation de bananes. Nous espérons cependant qu'un compromis satisfaisant sera très vite dégagé. Auquel cas, les économies des petits pays producteurs de bananes seront épargnés des chocs d'une industrie bananière qui tend à disparaître.

J'insiste sur la nécessité urgente d'unir nos efforts dans un cadre commun pour remédier aux problèmes associés à l'extrême pauvreté afin de rétablir une certaine forme de dignité humaine dans nos pays.

Aux yeux de l'observateur qui n'a aucune connaissance du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, la série de réunions chargées d'examiner ce qui a déjà été examiné, et dans certains cas même, peut-être, ce qui a déjà été mis en oeuvre, semble aussi complexe que la physique quantique et que des exercices de rhétorique confuse et répétitive. Mais puisque le cadre conceptuel et structurel du développement durable est la responsabilité partagée, ma délégation espère que la session extraordinaire consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Barbade de 1994 pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui vient de se terminer, aura donné un peu d'élan à la création de ce partenariat mondial que nous souhaitons tous. Nous espérons également que ces projets de proposition présentés par la Grenade seront considérés favorablement et que les ressources nécessaires seront disponibles pour les exécuter.

La mer des Caraïbes est une étendue d'eau unique qui borde un grand nombre d'États, où se chevauchent des zones économiques exclusives, et qui est vulnérable aux éléments de la nature et également aux catastrophes provoquées par l'homme. La mer des Caraïbes est indéniablement le sang qui fait vivre les pays de la Communauté des Caraïbes, dont la moitié de la population vit sur les côtes, comptant pour 20 % du produit intérieur brut de la région et fournissant des emplois à plus de 25 % de la main-d'oeuvre dans le tourisme et l'industrie de la pêche. La gestion et le développement durables de la mer des Caraïbes et ses ressources devraient profiter non seulement au peuple des Caraïbes, mais à la communauté internationale dans son ensemble.

En outre, si la mer des Caraïbes était reconnue en tant que zone spéciale dans le cadre du développement, elle aurait l'autorité juridique nécessaire pour contrôler le passage de navires transportant des déchets toxiques et nocifs et des matières chimiques et radioactives dans les eaux des Caraïbes. Ma délégation prie instamment que l'on reconnaisse ce statut spécial à la mer des Caraïbes pour toutes les raisons que j'ai évoquées.

Nous sommes conscients que la terre ne nous appartient pas; on nous l'a simplement confiée pour la remettre aux générations à venir. On nous somme de ne pas traiter la terre avec mépris et de nous souvenir que de la terre nous venons et qu'à la terre nous retournerons.

La Grenade est inébranlable dans son attachement aux principes des Nations Unies et son respect des idéaux qui sous-tendent ces principes. La Grenade accorde dès lors beaucoup d'importance à l'équité et à la justice dans la conduite des affaires internationales. C'est dans ce contexte que le Gouvernement grenadien souhaite demander que l'on réexamine la résolution 2758 (XXVI) de 1971, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, par pur souci de justice et d'équité envers le peuple de la République de Chine. Ce pays à l'esprit humanitaire et enclin à la démocratie a utilisé ses ressources durement gagnées pour aider des pays en développement à s'aider eux-mêmes, en fournissant formations, connaissances et capitaux pour des projets de développement et autres formes d'assistance technique dans plusieurs domaines critiques. Les nobles efforts de la République de Chine nous rappellent les réflexions d'un des grands philosophes chinois, Confucius, quant au choix entre donner un poisson à un homme ou lui apprendre à pêcher. La Grenade salue les sacrifices que la République de Chine a consentis à cet égard.

En fait, la République de Chine est un miracle économique, à tel point qu'il est le quatorzième pays commercial du monde et que ses réserves en devises étrangères sont parmi les plus importantes du monde.

La communauté internationale ne peut simplement ignorer les aspirations d'un peuple si dynamique et si généreux, et devrait donc faire en sorte que le droit fondamental des 22 millions de personnes de la République de Chine à Taïwan de prendre part aux activités des Nations Unies, soit pleinement respecté.

De la même façon, au nom de l'humanité et de la justice, la Grenade appelle à la levée de l'embargo économique contre la République de Cuba. L'opinion internationale est tout à fait sensible à ce fait et en conséquence, un appui écrasant existe année après année pour les résolutions pertinentes des Nations Unies sur cette question. Il est regrettable que leur mise en oeuvre n'a toujours pas eu lieu. Alors qu'une nouvelle ère s'ouvre dans l'histoire de l'humanité, nous demandons au Gouvernement américain de faire montre à nouveau de ses qualités humaines et d'atténuer les souffrances et douleurs que subissent les citoyens cubains ordinaires. Les États-Unis devraient donc suspendre toutes les sanctions de façon inconditionnelle.

À la veille d'un nouveau siècle, nous appelons à une coexistence pacifique au Moyen-Orient, notamment entre Israël et les Palestiniens.

Nous espérons que les derniers événements dans les Balkans, notamment en Yougoslavie, ne se répéteront pas, que le principe d'autodétermination sera globalement respecté, la situation au Timor oriental constituant un exemple à ce propos. Nous espérons aussi que les différents conflits dans le monde seront réglés à l'amiable et que tout changement envisagé au sein des Nations Unies prendra en considération les préoccupations et aspirations des nations plus petites.

La Grenade estime que grâce à l'action collective de tous les États et la participation déterminée des Nations Unies, la démocratie, la justice sociale, la bonne gouvernance, la solidarité et la prospérité économique de tous les États Membres pourront être réalisées.

Enfin, mon pays exprime sa préoccupation et sa sympathie aux victimes du tremblement de terre en Turquie et plus récemment à nos amis en République de Chine à Taïwan, un pays si coopératif dans la promotion du développement durable.

Nous sommes également tout à fait conscients de la situation au Timor oriental et espérons que dès que l'ordre public et la sécurité y seront rétablis, l'indépendance — sur laquelle la majorité s'est prononcée — prendra racine.

La séance est levée à 13 h 5.